
Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Quels sont les moyens qui permettent d'arrêter de télécharger du matériel pédopornographique ? Tentative de compréhension du processus d'arrêt vécu par des téléchargeurs suivis dans des services spécialisés."[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Gangi, Océane

Promoteur(s) : Dantine, Michael

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/11850>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Quels sont les moyens qui permettent d'arrêter de
télécharger du matériel pédopornographique ?
Tentative de compréhension du processus d'arrêt vécu
par des téléchargeurs suivis dans des services spécialisés**

GANGI Océane

Travail de fin d'études en vue de l'obtention du Master en Criminologie, à finalité spécialisée
Année académique 2020-2021

Recherche menée sous la direction de
Monsieur Michaël DANTINNE,
Professeur à l'Université de Liège

Remerciements

J'exprime tout d'abord mes remerciements à Monsieur le Professeur Michaël Dantinne pour son écoute et sa disponibilité tout au long de la réalisation de ce travail.

Mes remerciements vont également aux personnes qui ont accepté d'être interrogées dans le cadre de cette étude, malgré les émotions que cela a pu provoquer. Sans leur confiance, ce travail n'aurait pas été possible.

Je remercie aussi les professionnels qui ont donné de leur temps pour partager leurs expériences, tant les intervenants de Sygma et Epsilon que les magistrats des Parquets d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Halle-Vilvoorde, de Liège, de Namur, de Turnhout et d'Ypres.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Table des matières

1. Abstract.....	1
2. Introduction théorique.....	2
2.1 Intérêt de notre étude.....	2
2.2 Revue de la littérature.....	2
2.2.1 La pédopornographie.....	2
2.2.2 Les téléchargeurs de pédopornographie.....	3
2.2.3 Les moyens permettant l'arrêt du téléchargement de pédopornographie.....	3
2.2.3.a Choix du vocabulaire.....	3
2.2.3.b Théories étiologiques du téléchargement de pédopornographie.....	4
2.2.3.c Arrêt du téléchargement de pédopornographie.....	5
2.3 Objectif de la recherche.....	7
3. Méthodologie.....	8
3.1 Type de recherche.....	8
3.2 Échantillon.....	8
3.3 Procédure.....	8
3.4 Validité et fidélité.....	10
3.5 Stratégie d'analyse.....	10
4. Résultats.....	11
4.1 Description de l'échantillon.....	11
4.2 Présentation des données.....	11
4.2.1 Analyse thématique des questions ouvertes.....	11
4.2.2 Questionnaire.....	15
5. Discussion.....	16
5.1 Compréhension des résultats et interprétation.....	16
5.1.1 Hypothèses.....	16
5.1.2 Schéma du processus du téléchargement de pédopornographie.....	18
5.2 Implications de notre étude.....	21
5.3 Limites et forces de notre étude.....	24
5.3.1 Limites.....	24
5.3.2 Forces.....	25
6. Conclusion.....	25
7. Bibliographie.....	27

1. Abstract

Alors que le phénomène du téléchargement de pédopornographie est en expansion depuis des années, peu d'études se sont intéressées au processus d'arrêt de ce comportement. L'objectif de cette recherche est donc de décrire les différents moyens identifiés par les téléchargeurs de pédopornographie comme leur permettant d'arrêter de télécharger, afin de mieux comprendre le processus d'arrêt. L'échantillon est composé de onze hommes suivis par Sygma ou Epsilon, deux services spécialisés pour auteurs d'infractions à caractère sexuel de Liège et Herstal. La méthodologie est de type mixte, avec des entretiens semi-directifs complétés par un questionnaire de vingt-huit questions construit sur base de l'échelle de Likert. Les résultats de cette étude sont nuancés. Les moyens d'arrêt perçus comme efficaces concernent tant les inhibitions internes que les inhibitions externes, mais ces dernières sont citées plus spontanément par les répondants. Le processus d'arrêt étant complexe, nous avons développé un schéma montrant tant l'habitude dans laquelle les téléchargeurs s'installent que le rôle central de la prise de conscience dans l'évaluation des conséquences. Cette prise de conscience aura un impact sur l'efficacité des moyens mis en place pour arrêter de télécharger. Nos résultats nous permettent une compréhension du vécu des téléchargeurs, un examen de la pertinence des mesures judiciaires belges et l'identification de pistes d'intervention potentielles.

Mots-clés : pédopornographie – téléchargeur – arrêt – recherche mixte

Despite the rise in child pornography contents downloading observed for several years, few studies have put the focus on ways to stop this behaviour. The aim of this research is therefore to describe the means identified as able to prevent child pornography consumers from downloading such contents to better understand how to stop their behaviour. The sample consists of eleven men monitored by Sygma or Epsilon, two teams specialised in the follow-up of sexual offences perpetrators in Liège and Herstal. The chosen methodology is dual, with semi-directive interviews complemented by a questionnaire of twenty-eight questions based on the Likert scale. The results of this research are nuanced. The means considered as the most effective to stop the behaviour are both internal and external inhibitions, but the latter are more spontaneously mentioned by respondents. As the stopping pattern is complex, we have created a diagram showing both the download habits of the consumers and the important role of raising awareness in assessing the consequences of their behaviour. Realising these consequences should have an impact on the inhibition processes. These results provide a better understanding of the personal experience of child pornography consumers and allow us to assess the relevance of the legal measures used in Belgium and develop new ways of dealing with this phenomenon.

Keywords : child pornography – downloader – cessation – mixed research

2. Introduction théorique

2.1 Intérêt de notre étude

Si la pédopornographie n'est pas un concept nouveau, l'apparition des nouvelles technologies a eu comme conséquence de lui donner une ampleur différente. La facilité d'accès, le caractère abordable et la sensation d'anonymat permettent à un grand nombre de personnes de s'y intéresser (Broadhurst, 2020; Raymond, 2015). Pour illustration, les statistiques policières belges dénombrent 94 infractions de ce type en 2000, 516 en 2012 puis 1855 en 2018 et 2414 en 2019 (Police fédérale, 2020). Le casier judiciaire central belge recense quant à lui 126 condamnations en 2009 et 239 en 2018 (SPF Justice, 2020). L'ampleur est aussi reconnue à un niveau international : entre 2010 et 2017, la banque de données d'Interpol comptait 500 000 images pédopornographiques (Boadhurst, 2020). L'expansion du phénomène a donné suite à un grand nombre d'articles scientifiques où ont été surtout questionnés les caractéristiques des téléchargeurs de ce type de contenu (Armstrong et Mellor, 2016; Babchishin et al., 2015; Brown et Bricknell, 2018; Henshaw, 2018; Jung et al., 2013; Kloess, 2019; Ly et al., 2018; McManus, 2015; Raymond, 2015; Soldino et al., 2019) et les liens entre le téléchargement et le passage à l'acte dans le monde non virtuel (Meridian et al., 2018; Raymond, 2015; Rimer, 2020). Pendant ces trente dernières années, la vision des faits a donc plutôt été centrée sur le passé (les circonstances amenant aux faits) et le futur (le risque de récidive). Trop peu, à notre avis, sur le présent : ce que vivent les téléchargeurs. C'est ce présent que nous voulons questionner dans cette étude et, plus précisément, les moyens qu'ils identifient comme aidant à ne pas télécharger.

2.2 Revue de la littérature

2.2.1 La pédopornographie

La pédopornographie, aussi appelée pornographie juvénile, enfantine ou infantile, est, dans cette recherche, telle que définie à l'article 383bis du code pénal belge (CP) : « tout matériel représentant de manière visuelle, par quelque moyen que ce soit », « un mineur », « une personne qui paraît être un mineur » ou « des images réalistes représentant un mineur qui n'existe pas », « se livrant à un comportement sexuellement explicite, ou représentant les organes sexuels de ce mineur à des fins principalement sexuelles ». L'article réprime les comportements de production, de distribution et de possession de matériel pédopornographique. Nous utiliserons ainsi le vocabulaire de la loi belge, c'est-à-dire soit « pédopornographie » (art 383bis/1 CP), soit « matériel pédopornographique » (art 383bis CP). En droit belge, l'âge de la majorité sexuelle est fixé à 16 ans. Il est ainsi intéressant de noter qu'un mineur qui a entre 16 et 18 ans, hors cas d'inceste (art 382 al2 CP) et de prostitution (art 379 CP), peut consentir à une relation sexuelle (art 372 CP), alors qu'une image sexualisée de son corps constitue du matériel pédopornographique (art 383bis CP).

Les études présentées dans cette recherche se basent sur la définition du code pénal de leur pays et peuvent donc différer de la définition belge. Cependant, plusieurs conventions internationales ont eu pour objectif d'harmoniser les législations. En son article 9, la Convention de Budapest sur la cybercriminalité a souhaité, en 2001, que soient érigées en infraction pénale notamment la production et la possession de « pornographie enfantine », définie comme tout matériel représentant de manière visuelle « un mineur », « une personne qui apparaît comme un mineur » ou « des images réalistes représentant un mineur » « se livrant à un comportement sexuellement explicite ». Le seuil de minorité est fixé à 18 ans, mais les pays signataires peuvent la diminuer jusqu'à l'âge de 16 ans. En outre, ils peuvent notamment exclure de la définition de la pornographie enfantine les images de personnes apparaissant comme un mineur ou les images réalistes représentant un mineur. Cette convention a été

ratifiée aujourd'hui par 67 pays, notamment les membres du Conseil de l'Europe, le Canada, les États-Unis et l'Australie. Nous pensons que ces différences ne justifient pas l'exclusion de certains articles scientifiques internationaux de notre recherche.

2.2.2 Les téléchargeurs de pédopornographie

La pédopornographie étudiée ces dernières années étant celle obtenue sur support numérique, nous utiliserons dans cet article la notion de « téléchargeur » de pédopornographie. Ce terme, utilisé par certains auteurs francophones (Coutanceau et al., 2010; Vlachopoulou et Missionier, 2018), permet de considérer à la fois les concepts de « consommation », de « possession » et de « consultation », sans induire les notions d'addiction ou de passivité.

Le profil des téléchargeurs de pédopornographie étant hétérogène, il n'est pas possible de dresser un profil-type de ceux-ci (Rimer, 2020). Cela explique pourquoi un grand nombre d'études et de méta-analyses ont tenté de les comparer à d'autres délinquants sexuels (Armstrong et Mellor, 2016; Babchishin et al., 2015; Brown et Bricknell, 2018; Henshaw et al., 2018; Jung et al., 2013; Ly et al., 2018; McManus, 2015; Raymond, 2015). Il est important de garder en mémoire que ces études se basent uniquement sur des individus identifiés par le système judiciaire, ce qui constitue un biais pour généraliser les résultats (Beier et al., 2015). Que ce soit en comparaison avec les autres types d'auteurs à caractère sexuel (Babchishin et al., 2015; Brown et Bricknell, 2018; Jung et al., 2013; Raymond, 2015) ou avec des « mixtes », donc qui ont été condamnés pour téléchargement de pédopornographie et agressions sexuelles (Armstrong et Mellor, 2016; Babchishin, et al., 2015; Henshaw et al., 2018; Ly et al., 2018; McManus, 2015; Raymond, 2015), les téléchargeurs de pédopornographie seraient plus susceptibles d'avoir un emploi et d'avoir un plus haut niveau d'éducation ou de qualification, seraient plus souvent célibataires, auraient moins d'antécédents judiciaires et seraient moins à risque de récidive. Certains auteurs précisent cependant que les individus condamnés pour pédopornographie, pour d'autres infractions sur internet ou pour agression sur enfants ont un profil similaire au niveau des relations intimes et sexuelles, des traits de personnalité, de l'histoire psychiatrique et de l'histoire criminelle (Jungs et al., 2013). Pour Brown et Bricknell (2018), le profil des téléchargeurs « may be different to that of other types of sexual offenders, especially those who commit contact sexual offences against children » (p. 9).

Quant à la question du lien entre téléchargement de pédopornographie et passage à l'acte sexuel dans le monde non virtuel, s'il est certain que l'un n'exclut pas l'autre (Hannah et al., 2018; Rimer, 2020), il est parfois précisé qu'un grand nombre de téléchargeurs de pédopornographie « ne commettra pas d'agression sexuelle avec contact » (Raymond, 2015, p. 4). Pour Babchishin, Hanson et Vanzuyken (2015), l'utilisation de la théorie des activités routinières (Cohen et Felson, 1979) permet de distinguer les téléchargeurs de pédopornographie, les agresseurs sexuels et les délinquants sexuels « mixtes » en fonction de l'opportunité d'accès. Pour eux, les trois types de délinquants seraient des individus motivés par la commission de délits sexuels, mais se différencieraient par l'accès aux enfants et à internet : le téléchargeur aurait accès à internet, le délinquant sexuel aurait accès aux enfants, le délinquant mixte aurait accès aux deux (Babchishin et al., 2015).

2.2.3 Les moyens permettant l'arrêt du téléchargement de pédopornographie

2.2.3.a Choix du vocabulaire

Nous avons hésité entre l'utilisation des termes « désistance », « évitement de la récidive » et « arrêt » pour qualifier la fin du téléchargement de matériel pédopornographique.

La désistance est un terme utilisé par de nombreux chercheurs, mais différentes significations y sont attachées en fonction de la littérature. Certains auteurs utilisent ce mot pour signifier la fin des infractions (Farral et Bowling, 1999) ou l'arrêt pendant une période déterminée (Farrington et Hawkings, 1991; Warr, 1998). Certains considèrent qu'il s'agit d'un réel changement de perception

(Cooley et Sample, 2018; Farmer et al., 2012) et, pour d'autres, il s'agit d'un long processus continu (Clarke et Cornish, 1985; Luckenbill et Best, 1981). Des auteurs vont même jusqu'à distinguer la désistance primaire, le moment sans crime, et la désistance secondaire, le changement d'une identité de délinquant à une identité de non-délinquant, comme Maruna (2000). De plus, plusieurs chercheurs ayant étudié la pédopornographie utilisent ce mot sans le définir (Knack, 2019; Merdian et al, 2017; Merdian et al., 2020). Cette absence de consensus nous amène à penser que l'utilisation de ce mot ne participe pas à la clarté de notre contenu.

Nous avons aussi écarté le vocable « évitement de la récidive », car nous ne voulions pas laisser penser que nous parlions exclusivement de la récidive légale des articles 54 à 57bis du code pénal belge, donc de la situation d'un individu qui commet une nouvelle infraction après une condamnation définitive. Notre recherche concerne les actions et non les condamnations. De plus, cette récidive a souvent été abordée sous le prisme d'échelles, comme par exemple la Child Pornography Offender Risk Tool (Eke et al, 2018), la Statique-99 (Hanson et Thomson, 1999, cité dans Pham, 2006) et la Sexual Violence Risk-20 (Boer et al., 1997, cité dans Pham, 2006). Notre recherche n'a pas pour but de remettre en question ce type d'instruments, mais de nous distancer des divers items, afin de nous axer sur la spécificité des comportements.

Notre choix s'est ainsi porté sur l'« arrêt », traduction possible du terme utilisé dans une étude de Booxbaum et Burton en 2013 étudiant les « self-reported methods of cessation of adult male child abusers ». Par ce terme, il sera plus simple de comprendre « ne pas télécharger de la pédopornographie » et, ainsi, ne pas laisser la possibilité d'imaginer « ne plus avoir envie de pédopornographie » ou « ne plus être condamné pour pédopornographie ». C'est cette même étude qui nous a fait préférer le terme « moyen », à celui de « stratégie » et de « technique ».

2.2.3.b Théories étiologiques du téléchargement de pédopornographie

En droit belge, est considérée comme un auteur d'infraction à caractère sexuel (AICS) toute personne ayant enfreint les articles 371/1 à 389 du Code pénal¹. La pédopornographie est donc considérée comme une infraction à caractère sexuel, tout comme en France (art 227-23 du Code pénal français et art 706-47 du Code de procédure pénale français) et au Canada (art 163.1 et 490.011 du Code criminel canadien), par exemple. Il s'agit certainement d'une explication au fait que les modèles utilisés pour les téléchargeurs de pédopornographie sont ceux développés pour l'entièreté des AICS. Cependant, des auteurs remettent en doute cette transposition et vont jusqu'à préciser que c'est celle-ci qui a pour conséquence de limiter la connaissance des téléchargeurs de matériel pédopornographique (Elliott et Beech, 2009). Ces propos sont confirmés par une étude très récente (Merdian et al., 2020). Sur ce constat, se sont ainsi développés, ces dernières années, des modèles, parfois inspirés de modèles étiologiques développés pour les AICS, reconnaissant la spécificité du téléchargement de la pédopornographie. Nous avons relevé quatre études récentes abordant les causes du téléchargement et de son maintien (Knack et al., 2019; Merdian et al., 2020; Morgan et Lambie, 2018; Steely et al, 2018).

Une étude exploratoire a eu pour objectif de comprendre les téléchargeurs de pédopornographie grâce à des entretiens semi-structurés. Quatre thèmes ont émergé des douze entretiens : les expériences développementales (des difficultés au début de la vie familiale, des expériences négatives à l'école, un développement sexuel difficile, des difficultés dans les relations intimes), les raisons du premier téléchargement de pédopornographie (le stress, la progression à partir de matériel légal, la solitude et

¹ L'article 2 de l'accord de coopération du 08 octobre 1998 définit l'AICS comme « toute personne ayant enfreint les articles 372 à 386 ter inclus du Code pénal », mais le Titre VI du Code pénal a été modifié suite notamment à la loi du 28 novembre 2000 relative à la protection pénale des mineurs, à la loi du 1er février 2016 modifiant diverses dispositions en ce qui concerne l'attentat à la pudeur et le voyeurisme et à la loi du 4 mai 2020 visant à combattre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel

l'isolement), l'explication du maintien de ce téléchargement (*le fait de surmonter des émotions négatives, l'addiction, le déni*) et les expériences de traitement (Morgan et Lambie, 2018).

Dans une étude de 2018, des chercheurs ont voulu déterminer le début et le maintien du téléchargement de matériel pédopornographique via des entretiens semi-structurés de vingt-cinq personnes arrêtées pour ces faits. Le début du téléchargement est expliqué par la transition de la pornographie adulte à celle impliquant des enfants, par une recherche active ou comme conséquence d'un accident. Ceux qui ne disent pas qu'il s'agissait d'un accident indiquent qu'ils ont commencé car ils avaient un intérêt pour l'innocence et l'inexpérience des mineurs ou pour faire quelque chose d'immoral et illégal, par curiosité ou en raison de leur isolement ou de leur frustration. Le maintien du téléchargement est expliqué par l'*attrait de l'innocence et de l'inexpérience*, mais aussi par le *frisson*, le *risque* et la *gratification* que cela procure (Steely et al., 2018).

Une troisième étude a fait émerger divers thèmes provenant d'entretiens de téléchargeurs de pédopornographie questionnant les causes du passage à l'acte : la gratification sexuelle (le manque de partenaire, l'intérêt sexuel pour les tabous ou pour les enfants), l'autorégulation émotionnelle (les problèmes interpersonnels, la dépression et le stress), la facilitation du comportement (l'excitation sexuelle hyperfocalisée, l'évasion, la recherche de nouveauté, la dépendance) et le maintien du comportement (le *conditionnement* et l'*obsession*). Le conditionnement concerne les individus qui n'ont pas d'intérêt sexuel pour les enfants, mais qui ont développé un intérêt pour la pédopornographie, alors que la compulsion est plus à mettre en lien avec une sorte d'addiction à ce type de contenus (Knack et al., 2019).

Enfin, en 2020, un modèle a été développé grâce la revue de la littérature, la consultation de professionnels et vingt entretiens individuels de téléchargeurs de pédopornographie. L'analyse thématique des entretiens a fait ressortir sept thèmes : le contexte développemental (manque de connexion avec les autres/vulnérabilité socio-émotionnelle et le rôle des besoins sexuels), les vulnérabilités psychologiques (états internes négatifs, adaptation dysfonctionnelle), *l'environnement qu'est internet et le comportement* (l'environnement, les significations psychologiques), les circonstances personnelles, les pensées favorisant la permission, les *conséquences pour l'individu* et la désistance (Meridian et al., 2020).

2.2.3.c Arrêt du téléchargement de pédopornographie

A l'instar des modèles étiologique présentés ci-dessus, les modèles de prévention de la récurrence ciblant les AICS sur internet sont dérivés des modèles théoriques axés sur les AICS en général. Par exemple, l'Internet Sex Offender Treatment Programme est dérivé entre autres du Good Lives Model et du Pathways Model, alors que le Croga.org se base sur la Relapse Prevention (Seto, 2013). Seto indique également que les traitements doivent être davantage évalués et qu'il n'existe donc pas de modèle validé empiriquement spécifique aux téléchargeurs de pédopornographie. Il était important pour nous de nous distancier de ces modèles et d'examiner des contenus empiriques. Nous avons donc relevé quatre études pertinentes ayant un sujet connexe ou une méthodologie intéressante pour notre recherche. La première nous aiguillera sur le développement de notre méthodologie (Booxbaum et Burton, 2013) et les trois suivantes nous permettront de rédiger nos hypothèses de recherche (Jones et al., 2020; Meridian et al, 2020; Stevens et Wood, 2019).

Premièrement, l'étude de Booxbaum et Burton de 2013 avait comme objectif d'explorer ce que les auteurs d'agressions sur enfants utilisent comme moyens pour ne pas commettre à nouveau des actes de ce type. Se basant sur la théorie de la Relapse Prevention, les auteurs ont voulu étudier les tentatives d'arrêt telles qu'elles ont été étudiées dans le champ des addictions. En outre, ils ont voulu observer si l'auto-efficacité pouvait être un facteur de prédiction des tentatives d'arrêt ou de la réussite de ces tentatives, grâce à la théorie de l'effet de la violation de l'abstinence (Marlatt et George, 1984, cité dans Briggs et Kennington, 2006), mais aucune relation n'a pu être trouvée. L'étude était

composée de questions qualitatives sur les moyens ayant le plus aidé l'arrêt, ainsi que des questions quantitatives concernant l'efficacité des différents moyens utilisés ($\alpha = .72$) et l'effet de différentes personnes sur l'arrêt ($\alpha = .76$). L'étude a permis de lister la fréquence de divers moyens d'arrêt, le rôle de l'implication de personnes tierces et les moyens ayant le plus aidé à l'arrêt. Les chercheurs ont ainsi remarqué des similitudes avec les moyens utilisés lors des addictions. Cette étude identifie les moyens les plus utilisés par les auteurs d'agression sur enfants : le fait de **passer plus de temps à travailler**, le fait de **penser aux conséquences**, la **masturbation**, les **divertissements/la religion** et l'**éviter de la pornographie ou d'internet ou des fantasmes sexuels** et les moyens les moins utilisés : la vérification de l'âge de la victime et le fait d'en parler à quelqu'un. Les moyens considérés comme les plus efficaces sont : occuper son temps/travailler, éviter les victimes potentielles, la manipulation mentale ou psychologique, la manipulation de l'environnement, la religion et le fait de trouver une alternative au plaisir sexuel (Booxbaum et Burton, 2013). Dès maintenant, nous précisons que, même si notre recherche va s'inspirer des thématiques abordées lors de cette étude, nous devons prendre en compte ce qui a été précédemment expliqué en ce qui concerne la spécificité du téléchargement de matériel pédopornographique et, ainsi, nous distancier de tout modèle théorique développé pour d'autres types d'infractions. Nous avons ainsi décidé de ne pas utiliser le concept d'auto-efficacité relié à la Relapse Prevention.

Deuxièmement, des chercheurs ont proposé en 2019 une analyse thématique d'un forum dédié aux personnes ayant un attrait pour les mineurs « sans passer à l'acte » afin de recenser les stratégies d'adaptation et les répercussions sur la santé mentale. L'objectif était d'identifier des moyens utilisés pour gérer les attirances et pour éviter tout passage à l'acte. Pour certains, le passage à l'acte signifie agression dans le monde réel, pour d'autres, le téléchargement de pédopornographie est une sorte de passage à l'acte. Les personnes présentes sur ce forum ne sont pas exclusivement des téléchargeurs de matériel pédopornographique, mais certaines explications données en exemple sont en lien avec la pédopornographie. Quatre stratégies d'adaptation ont émergé de l'analyse : gérer le risque et l'attraction pour les enfants, contrôler ses émotions, gérer ses préférences de manière prosociale et être supporté par d'autres personnes. La première stratégie est définie comme « the day-to-day techniques employed to manage risk of offending » (Stevens et Wood, 2019, p. 973). Elle est composée de trois moyens utilisés pour gérer le risque : l'**éviterment** (par exemple, la mise en place de programmes sur l'ordinateur pour éviter d'accéder à du matériel illicite), l'**abstinence** (par exemple, éviter la pornographie adulte pour ne pas arriver sur de la pédopornographie) et **le comportement de contrôle** (par exemple, via du renforcement négatif en se blessant ou en pensant aux parents de l'enfant). Les trois stratégies suivantes sont les moyens qui permettent de mieux vivre : le contrôle de ses émotions – **le mode de vie, l'intervention psychologique et pharmaceutique pour dépression** et **l'acceptation de l'attraction**–, la gestion des préférences de manière prosociale –**l'intervention psychologique et pharmaceutique pour pédophilie, l'expression sexuelle prosociale** et **les techniques de distraction**– et le support des autres personnes –**le support des pairs, la religion** ainsi que **le support de la famille**– (Stevens et Wood, 2019).

Troisièmement, une étude de 2020 a analysé trois stratégies d'adaptation présentes dans un forum pour individus avec des attirances pédophiles et hébéphiles : accepter son attirance et vivre avec, être prudent et gérer le moment de l'excitation. Accepter son attirance, c'est **accepter ses intérêts sexuels, ne pas culpabiliser et être positif sur la pédophilie/l'hébéphilie**. Être prudent, c'est **se mettre des règles de contact, se préparer mentalement à gérer les situations à risque** et **utiliser des distractions**. Au moment de l'excitation, du **matériel légal** est utilisé, comme de la pornographie adulte d'allure juvénile ou l'utilisation de fantasmes avec des enfants (Jones et al., 2020).

Quatrièmement, l'étude de Merdian et al. (2020) présentée précédemment a identifié des éléments favorisant la désistance : **l'augmentation de l'engagement social** au niveau individuel et **l'éducation et l'aide confidentielle** au niveau du soutien externe. L'augmentation de l'engagement social

permettrait de moins se focaliser sur les images pédopornographiques et de contrer les mécanismes d'adaptation dysfonctionnels. Lors d'une recherche de téléchargement ou pendant le téléchargement, les interviewés, en abordant les moyens permettant d'arrêter le téléchargement, ont dit préférer les liens vers des pages internet à des fenêtres pop-up qui ressemblent trop à des virus. Certains précisent que les liens devraient diriger vers un témoignage de victime d'abus ou une possibilité d'aide confidentielle où il serait indiqué que les images sont celles d'abus d'enfants et non pas simplement de pornographie mettant en scène des enfants. Les auteurs précisent que ce thème « supports the notion that (at least this group of) CSEM offenders had engaged in attempts to self-manage their offending behaviour but *mainly focused on increasing external inhibitions rather than internal inhibitions to offending behaviour.* » (Meridian et al, 2020, p. 1065). Le schéma résultant de cette étude est repris à l'annexe 1.

2.3 Objectif de la recherche

Notre recherche découle d'un constat de terrain des professionnels : le téléchargement de matériel pédopornographique est un processus complexe, parsemé de tentatives d'arrêt, avec alternance d'échecs et de réussites. Les téléchargeurs se sentiraient parfois dépassés et souvent démunis. Notre question de recherche est donc : *Quels sont les moyens qui permettent l'arrêt du téléchargement de matériel pédopornographique ?*

Notre souhait est de mettre au centre de notre étude les individus que sont les téléchargeurs de pédopornographie. Nous allons mettre de côté les échelles de risque et les questionnaires de personnalité pour nous focaliser sur leur vécu. Si leur passé sera évoqué afin d'apprendre sur le contexte amenant au téléchargement, l'objectif sera de questionner leur présent pour aborder les moyens permettant d'arrêter ce téléchargement et les éléments qui ont amené un renouvellement du comportement. Cela permettra, dans un premier temps, de **mettre en lumière l'expérience des téléchargeurs de pédopornographie** (quels éléments considèrent-ils comme cause et maintien du téléchargement ? Quel est leur rapport au téléchargement ?). Dans un deuxième temps, cela pourra aider à **mieux comprendre le rapport qu'ils entretiennent avec le téléchargement de matériel pédopornographique** (l'envie de téléchargement est-elle régulière ? Mettent-ils des moyens en place pour ne pas télécharger ?). Nous espérons ensuite pouvoir **décrire le processus d'arrêt du téléchargement**. Le tout a pour finalité de discuter d'éléments liés au **secteur judiciaire** (les peines sont-elles appropriées si l'objectif est l'évitement de la récidive ?) et au **secteur psycho-social** (quelles seraient les pistes adéquates lors d'une prise en charge ?).

Le constat de terrain permet de présenter une hypothèse principale : les téléchargeurs de pédopornographie mettent en œuvre des moyens pour arrêter de télécharger. L'étude de Meridian et al. de 2020 permet de construire une deuxième hypothèse : les téléchargeurs se concentrent plus sur les inhibitions externes que sur les inhibitions internes.

A l'instar de cette étude, nous utiliserons la distinction faite par Finkelhor (1984) pour définir ces deux types d'inhibitions. Pour lui, il y a quatre pré-conditions à l'agression sexuelle d'un enfant : avoir une motivation à abuser sexuellement, la levée des inhibitions internes, la levée des inhibitions externes et la levée des résistances de l'enfant. Les inhibitions internes sont définies comme les freins au passage à l'acte et peuvent être levées notamment par l'alcool, la drogue, les distorsions pédophiliques ou encore les attitudes et les croyances. Les inhibitions externes permettent l'accès à la victime et peuvent être levées en fonction du contexte, notamment le manque de supervision de l'enfant et la confiance de la part des proches. Au travers de cette distinction entre inhibitions externes et internes, sont listés divers moyens issus des études de Jones et al. (2020), de Meridian et al. (2020) et de Stevens et Wood (2019).

- H.1. Les téléchargeurs de pédopornographie mettent en œuvre des moyens pour arrêter de télécharger.
- H.2. Pour arrêter de télécharger, les téléchargeurs de pédopornographie se concentrent plus sur les inhibitions externes que sur les inhibitions internes (Merdian et al., 2020).

Inhibitions externes : ils utilisent des moyens de prudence (comme l'évitement, l'abstinence et les comportements de contrôle) pour éviter de se retrouver dans une situation à risque (Jones et al., 2020; Stevens et Wood, 2019).

Inhibitions internes : ils utilisent des moyens pour augmenter leurs freins au passage à l'acte (amélioration du bien-être, orientation vers des préférences prosociales, moyens de substitution) (Jones et al., 2020; Stevens et Wood, 2019).

3. Méthodologie

3.1 Type de recherche

Cette recherche veut décrire les différents moyens identifiés par les téléchargeurs de pédopornographie leur permettant d'arrêter de télécharger. Pour ce faire, elle se compose d'une partie qualitative, avec des entretiens semi-directifs, et d'une partie quantitative, avec un questionnaire présenté sous la forme d'une échelle de Likert.

3.2 Échantillon

Pour accéder à la population sensible que sont les téléchargeurs de pédopornographie, nous nous sommes mis en contact avec deux ASBL, Sygma et Epsilon, situées respectivement à Liège et à Herstal, ayant toutes deux comme mission le traitement et la guidance des AICS. Les intervenants de ces ASBL ont ainsi été nos « gatekeeper ». Notre recherche a été présentée via un document qui a été transmis, par l'intermédiaire des intervenants, aux sujets potentiels de l'étude. Notre recherche a été présentée uniquement à des individus impliqués dans une procédure d'enquête ou dans une procédure judiciaire pour téléchargement de matériel pédopornographique (possession et/ou diffusion). Nous avons fait le choix de ne pas exclure ceux qui auraient été condamnés aussi pour d'autres faits, car, à notre connaissance, aucune recherche antérieure n'a permis d'identifier une utilisation différente de la pédopornographie ou un processus d'arrêt différent parmi cette population.

Notre échantillon est non-probabiliste, car il s'agit exclusivement d'hommes suivis par les services spécialisés que sont Sygma et Epsilon. L'avantage d'interroger des personnes déjà condamnées ou bientôt condamnées est de pouvoir les questionner sur les moyens avant, pendant et après la procédure judiciaire. Évidemment, il est possible que leur profil et leurs moyens d'arrêt soient différents de ceux des téléchargeurs qui ne seront jamais identifiés par le système pénal.

3.3 Procédure

Comme dans presque toutes les études présentées précédemment voulant décrire les causes du téléchargement, son maintien ou son arrêt, nous avons mis en place des entretiens semi-directifs. Ceux-ci permettent d'accéder aux expériences personnelles des individus et de mieux comprendre la complexité des processus (Ritchie, 2014). Comme pour l'étude de Booxbaum et Burton (2013), nous avons combiné une approche qualitative sur les moyens identifiés pour arrêter de télécharger avec un questionnaire relatif à l'efficacité des divers moyens d'arrêt.

Le choix de l'entretien semi-structuré a été influencé par une volonté de flexibilité, de souplesse et de spontanéité à combiner avec le souci de ne pas demander un investissement en temps trop

important aux interrogés. Nous avons construit un guide d'entretien (cf. annexe 2) sur base des thèmes inspirés des questions ouvertes de l'étude de Booxbaum et Burton (2013) et de ceux présentés dans l'étude de Stevens et Wood (2019). Nous en avons ajouté d'autres qui nous semblaient pertinents, soit pour préciser le contexte du téléchargement, soit pour mettre l'interlocuteur plus en confiance. Le choix des thèmes supplémentaires a été dicté par l'expérience accumulée grâce aux prises en charge que nous avons eu l'occasion de réaliser lors d'un stage. Dans le guide d'entretien, se trouvent des thèmes relatifs à l'historique du téléchargement, à la tentative d'arrêt de téléchargement ou encore au regard sur celui-ci, avec des exemples de questions telles que « Que pouvez-vous me dire sur la première fois que vous avez téléchargé de la pédopornographie ? » ou « Avant la perquisition, aviez-vous déjà essayé d'arrêter de télécharger ? Comment se sont passées ces tentatives d'arrêt ? ».

Pour compléter l'entretien qualitatif, nous avons fait le choix de poser des questions selon l'échelle de Likert. Ce questionnaire est basé sur l'étude de Booxbaum et Burton de 2013, avec certains éléments modifiés pour correspondre au téléchargement de pédopornographie, puis complété par les thématiques découvertes grâce aux études de Stevens et Wood (2019), de Merdian et al. (2020) et de Jones et al. (2020). Il faut préciser que ce questionnaire de vingt-huit questions a été proposé pendant l'entretien qualitatif et, pour ne pas couper le lien créé, a été lu à haute voix, donc présenté sur un pied d'égalité avec le reste de l'entretien. Il n'était ainsi pas interdit pour l'individu de donner des illustrations ou des ressentis par rapport à la question, mais ces propos ne sont pas analysés thématiquement. Dans le souci de réduire la durée des entretiens, nous avons fait le choix de ne pas aborder le questionnaire de Booxbaum et Burton (2013) relatif à l'effet des personnes ou des organisations sur l'arrêt. Nous l'avons ainsi remplacé par une question ouverte. Le questionnaire est ainsi libellé de cette manière : « Lorsque vous avez réussi à ne pas télécharger de la pédopornographie, à quelle fréquence ces actions vous ont-elles aidé ? ». Les actions sont, par exemple, « accepter mes attirances », « me faire du mal physiquement », « regarder des images légalées d'enfants » ou « penser aux conséquences judiciaires ». Les interrogés ont alors plusieurs choix de réponses : Jamais fait / J'ai fait cette action et elle m'a aidé à ne pas télécharger... pas du tout/quelques fois/parfois/souvent/la plupart du temps/ tout le temps.

Lorsque nous avons imaginé les rencontres avec les différents répondants, nous nous sommes basés sur trois principes importants pour nous : la confiance, la collaboration et la spontanéité. Pour ce faire, nous avons mis en place plusieurs stratégies. Tout d'abord, les entretiens ont eu lieu dans les locaux de leur prise en charge habituelle. Pour certains, les rendez-vous ont été fixés juste avant ou après leur rendez-vous de suivi, afin de mettre de côté les soucis logistiques d'horaire et de déplacement. Ce cadre était un espace considéré pour eux comme un lieu d'écoute et de respect. De plus, un document de consentement et de confidentialité des données a été présenté (cf. annexe 3) : l'interrogé devait le signer afin de marquer son consentement libre et éclairé et nous devons faire de même avec la partie relative à la confidentialité des données et à l'éthique du chercheur. Nous pensons que ce processus a permis à nos interlocuteurs de nous sentir investis dans la relation et de ne pas croire qu'elle était à sens unique. Ce document a été complété en deux exemplaires pour en donner un au participant. Nos coordonnées y figuraient afin de nous rendre disponibles après l'entretien pour tout sujet qui aurait des questions ou des remarques. Avant le début de l'entretien, nous avons présenté l'intérêt de l'étude et expliqué à quel point leur collaboration et leur spontanéité étaient centrales pour la recherche. Le fait que les intervenants des services leur aient proposé de participer à cette étude n'a fait que renforcer le sentiment de confiance envers nous et envers l'étude. La durée des échanges a varié de 1 heure à 1 heure 30 en fonction du temps de réponse des interviewés et du temps pris pour le débriefing.

3.4 Validité et fidélité

Soucieux de prendre en compte les concepts de validité et de fidélité, nous avons veillé à plusieurs éléments tout au long de la recherche.

Tout d'abord, nous avons organisé un double pré-test. Le premier pré-test était une consultation avec sept professionnels (assistants sociaux, criminologue, psychiatre et psychologues). Leur expérience avec les téléchargeurs de pédopornographie nous a aiguillés sur l'ordre des questions, le vocabulaire, la formulation des questions et la précision des thématiques. Le deuxième pré-test était un entretien avec un téléchargeur de pédopornographie qui est inclus dans cette recherche. Cet entretien nous a permis de nous exercer à aborder tous les thèmes avec fluidité et nous entraîner dans la relation avec l'interrogé. L'enregistrement de cet entretien a permis au chercheur de s'entendre parler et ainsi de corriger son intonation ou la formulation des questions. Ce double pré-test a ainsi permis d'améliorer tant la structure que le contenu des entretiens suivants.

Ensuite, les divers entretiens ont été menés dans les locaux de la prise en charge habituelle des interrogés et réalisés par le même chercheur. Les questions ouvertes abordaient les mêmes thématiques lors de chaque entretien et les questions du questionnaire n'ont pas varié d'un entretien à l'autre. C'est pourquoi l'entretien réalisé lors du pré-test a été conservé au sein de cette étude. Cependant, l'un des entretiens a été écourté par le chercheur lorsque l'émotion était trop forte pour le participant à l'étude. Cet entretien n'a pas été repris dans l'analyse des données, mais permet une mise en perspective des résultats dans la partie relative à la discussion.

La retranscription des entretiens et l'analyse thématique ont permis de conserver le sens des propos des répondants et ainsi de rendre les résultats valides. Il est important pour nous de préciser que cette retranscription a été faite exclusivement par le chercheur, sans l'aide d'un quelconque logiciel de retranscription qui nous aurait posé des questions éthiques. Quatre personnes ont refusé l'enregistrement audio, mais ceci a été compensé par une prise de notes la plus précise possible. Certaines phrases jugées importantes ont été notées telles qu'elles ont été prononcées afin de ne pas perdre le sens des propos.

Quant à la question de savoir si les résultats peuvent être généralisés à l'entièreté des autres hommes condamnés pour téléchargement de pédopornographie et suivis dans un service spécialisé pour AICS, nous pensons que oui. En effet, les informations que nous avons recueillies auprès de huit Parquets de Belgique (cf. annexe 7) vont toutes dans la même direction quant à l'issue des dossiers pour pédopornographie. Il n'y a pas de directives du Collège des procureurs fédéraux pour harmoniser les pratiques, mais il semble unanime qu'il n'y a pas de classement sans suite (sauf quand le téléchargement a lieu dans un contexte d'humour ou sans malveillance), qu'il y a peu de médiation pénale et encore moins de transaction pénale, et que la mesure la plus demandée est le sursis probatoire. Les poursuites judiciaires semblant être homogènes sur le territoire belge, il semble cohérent d'affirmer que le profil des personnes suivies dans les services spécialisés différerait uniquement en fonction des caractéristiques démographiques des régions. Nous pensons que ces différences ne devraient pas constituer un obstacle à la généralisation des résultats à l'ensemble de la Belgique.

3.5 Stratégie d'analyse

Pour l'analyse des entretiens, nous allons examiner les différentes retranscriptions et prises de notes selon l'analyse thématique. Paillé et Mucchielli définissent la thématization dans le cadre de l'analyse thématique comme « l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs de contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 236). Nous avons donc utilisé le contenu

des retranscriptions et des prises de notes pour identifier des thèmes et pour les regrouper. Plus précisément, nous avons procédé à une thématisation continue, qui est « une démarche ininterrompue d'attributions de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 241).

Lors de cette analyse, nous avons pour objectif d'interpréter les propos des sujets de la recherche de la manière la plus fidèle possible. Cependant, nous ne pouvons pas prétendre être exempt de toute posture liée à nos expériences, à notre personnalité ou à nos connaissances. Paillé et Mucchielli (2016) appellent cette orientation du chercheur la sensibilité théorique et expérientielle. Notre thématisation sera donc influencée par cette sensibilité.

4. Résultats

4.1 Description de l'échantillon

L'échantillon est composé de onze hommes suivis par un service spécialisé. Au moment de la rencontre, sept d'entre eux sont célibataires et quatre sont en couple. Aucun d'entre eux n'a indiqué avoir d'enfant. Deux individus sont en attente de jugement, sept sont sous mesure probatoire et deux sont suivis sur base volontaire après un suivi sous mesure probatoire (cf. annexe 4). Ils ont de 28 à 65 ans et sont ingénieur, cuisinier, informaticien, boulanger, employé, ouvrier, en formation, sans emploi ou encore pensionné.

4.2 Présentation des données

4.2.1 Analyse thématique des questions ouvertes

Les thèmes récurrents de l'analyse thématique sont décrits dans le tableau de l'annexe 5. Nous allons exposer ceux qui nous semblent les plus pertinents pour cette recherche.

1. Rapport au téléchargement de pédopornographie (cf. annexe 5, tableau de résultat 2)

Rapport actuel

Parmi les onze interrogés, deux se sentent toujours concernés pas la problématique et ont ainsi le désir d'arrêter de télécharger. Monsieur E vise le bonheur : « *Au final, c'est ce qu'on cherche, une solution pour pouvoir vivre normalement et être heureux* », alors que Monsieur F veut s'extirper de son mal-être : « *Le gros objectif, c'est d'arrêter de me sentir comme une merde, c'est-à-dire me sentir vraiment intégré dans la société. Me dire, ok j'ai une déviance, j'ai un petit problème psychologique, mais j'ai réglé ça comme un chef et je vais de l'avant* ».

Les autres ne téléchargeant plus, cinq sont confiants dans le fait de ne pas télécharger à nouveau et quatre ont peur de recommencer. Monsieur D dit avoir tourné « *pas seulement la page, mais vraiment le chapitre, le livre. Tout* ». Par contre, Monsieur B est dans l'inquiétude : « *Euh moi j'ai envie de vous dire que je ne le ferai plus jamais, mais je ne sais pas ce qui se passera dans 5 ans ou dans 10 ans, autant être honnête quoi... Voilà quoi...* », tout comme Monsieur H : « *Il y a eu une porte d'entrée, il y a eu une porte de sortie, mais on n'est jamais à l'abri* ».

Trois anciens téléchargeurs soulignent la honte qu'ils éprouvent par rapport à leurs comportements passés. Monsieur A explique : « *J'ai tellement honte de ce que je suis que... Le fait que les gens à qui je parle soient au courant... C'est vraiment un truc que je cache, que je montre pas, que j'exprime pas...* ».

Regard sur le téléchargement de pédopornographie

Si huit des interrogés reconnaissent le caractère anormal, déviant ou criminel de la pédopornographie, trois autres sont plus nuancés. Monsieur D précise qu'il voit le téléchargement comme une expérience : « *parce que probablement je devais explorer quelque chose et voilà...*

maintenant je suis différent par rapport à... Je pense qu'à un moment donné, j'avais besoin malheureusement d'explorer cet aspect-là ». Monsieur L rappelle que les tendances pédophiliques existent depuis longtemps et que le fait qu'elles soient poursuivies relève donc d'une sorte d'hypocrisie : *« Je dirais qu'il y a des choses... je ne sais pas si on ne veut pas les voir... ou si on sait qu'elles existent mais que la société à des œillères par rapport à ce genre de relations »* et un effet de mode : *« je reconnais qu'il y a aussi un effet de mode à taper dessus... on exagère un peu... sur certains points... »*. Monsieur F distingue deux types de pédopornographie : *« Celle où on a des enfants victimes filmés par des adultes entre eux ou avec des adultes, où on ne voit clairement pas que c'est du plaisir. Et malheureusement, avec notre belle époque et tous ces gamins qui ont des téléphones et qui se filment, il y a une autre pédopornographie où on voit qu'il y a des gamins ou des ados entre eux... qui rentrent de l'école et qui se disent « tiens on va se filmer » et il y en a beaucoup... Et ça, ça peut être dangereux. Ça peut être très dangereux, parce que quelque part, ça peut mettre dans l'idée que ben si les gamins ont une sexualité, s'ils aiment bien ça, se filmer, se tripoter »*.

2. Processus du téléchargement de pédopornographie (cf. annexe 5, tableau de résultat 3)

Chronologie

Pour cinq téléchargeurs, c'est l'excitation qui provoquait le téléchargement. Monsieur B explique : *« je peux pas expliquer pourquoi il y a ce petit déclic qui fait monter la libido, mais voilà... je n'allais consulter que quand je commençais déjà à être excité. Je ne consultais pas pour m'exciter, mais parce que je l'étais déjà. Et alors, plus je consultais et plus ça montait quoi... »*. Pour quatre téléchargeurs, c'est le téléchargement qui permettait l'excitation. Monsieur D explique quant à lui une certaine alternance : *« Par rapport à l'excitation, parfois j'allais direct pour m'exciter, parfois j'étais déjà excité et j'y allais pour arriver à la jouissance, à chercher quelque chose de plus hard... »*. L'autre interrogé n'a pas abordé cette question, expliquant que le processus est routinier et qu'il ne lui procurait pas forcément d'excitation.

Ressentis

Les ressentis physiques sont assez semblables pour tous les téléchargeurs, notamment l'objectif de masturbation. L'un identifie le plaisir comme de l'adrénaline, un autre comme de la compulsivité. Alors que deux d'entre eux précisent avoir eu des périodes d'abstinence. Monsieur A considère l'excitation comme impérieuse : *« C'était impossible de ne pas le faire. Jusqu'à présent, c'était impossible. Il y a peut-être un truc, mais j'ai jamais trouvé de chose pour éviter »*.

Deux interrogés identifient les pensées comme monopolisantes ou accaparantes, comme Monsieur F : *« Mais avant c'était de l'excitation, une boule dans le ventre, cette montée d'hormones qui excite et on n'a plus que ça en tête »*. Quatre téléchargeurs indiquent une certaine honte après le téléchargement. Parmi eux, l'un exprime un réel dégoût pour certaines images, comme Monsieur F qui explique : *« il y avait des trucs que j'ai vus... des bruits que j'ai entendus... que je n'arrive pas à m'effacer de ma tête »*. A côté de cela, trois autres répondants indiquent que des éléments permettaient de les déculpabiliser, comme Monsieur B : *« Il y avait, fin je veux dire des images très crues, de viols etc. Après j'y pensais et je me culpabilisais, mais j'essayais de me déculpabiliser en me disant que les images elles sont faites quoi. Mais, par contre, je voyais moins de soucis par exemple quand il s'agissait de pré-adolescentes, par exemple euh... »*. Quatre interrogés ont précisé la grande excitation que constituait la recherche de l'image, dont Monsieur F : *« C'est un besoin de tout le temps plus de recherche. Je pense que c'est le côté le plus excitant, c'est de chercher, de trouver... le côté en lui-même de la masturbation, ben c'était pour se finir on va dire... On a trouvé quelque chose qui nous plaît, et on a envie d'atteindre l'orgasme et voilà... Mais oui c'est la recherche qui est le plus excitant »*.

A côté de l'excitation recherchée par la plupart des téléchargeurs, le téléchargement était devenu pour trois interrogés, à une certaine période, un élément de leur routine qui amenait moins d'excitation.

3. Premier téléchargement de pédopornographie (cf. annexe 5, tableau de résultat 4)

Accès

Presque tous les téléchargeurs ont reconnu avoir accédé à la pédopornographie après une recherche volontaire. Monsieur B explique : « *Je tapais des mots-clefs puis je me retrouvais sur un site, puis d'un site à l'autre à l'autre à l'autre* ». Seuls trois ont dit avoir eu accès aux images sans les rechercher, suite à des discussions sexuelles avec un proche ou un inconnu. Monsieur D explique : « *Mais après, dans la communication, le discours a pris la direction de comment dire, de voir quelque chose de différent, donc la personne m'a montré des photos pédopornographies avec clairement des enfants* ».

Éléments qui l'ont favorisé

Pour cinq téléchargeurs, l'utilisation de la pornographie normale a permis un glissement vers la pédopornographie. Monsieur I identifie la sensation d'impunité comme un facteur favorisant le premier téléchargement : « *Le problème c'est qu'il y avait une notion de liberté... faire du piratage... liberté et impunité dans le domaine...* », tout comme Monsieur B : « *Puis on a toujours tendance à penser que cela n'arrive qu'aux autres* ». Monsieur A indique une facilité d'accès à ce type de contenu, surtout pour ceux qui ont des connaissances en informatique. Monsieur E voit le visionnage d'image comme une conséquence de son refus d'accepter son homosexualité. Deux autres interrogés ciblent leur immaturité sexuelle, comme Monsieur E : « *J'étais vraiment en décalage entre qui j'étais et... en fait voilà. J'avais sûrement une sexualité très immature, je sais ça grâce à la thérapie... J'étais en décalage par rapport à mon âge. J'avais 27/28 ans, mais sexuellement j'étais presque un adolescent, je n'avais rien vécu... rien* ». L'isolement est aussi pointé du doigt par deux interrogés, comme Monsieur F : « *C'était compliqué de ne pas pouvoir parler, de ne pas pouvoir être écouté... tout simplement d'avoir l'impression de ne pas avoir de secteur dans la société pour les personnes qui ont une déviance comme la mienne... ce qui est dommage et ce que je trouve dangereux, car ça peut conduire à un isolement qui peut être intense et qui peut amener à commettre des erreurs* ».

Éléments qui auraient pu l'éviter

Huit téléchargeurs indiquent que rien n'aurait pu éviter ce premier téléchargement. Monsieur D dit par exemple : « *Je pense que malheureusement peut-être que rien... Dans le sens qu'à un moment donné, la situation, c'est arrivé ce jour-là, mais peut-être que cela devait arriver donc...* » et Monsieur B : « *J'avais envie de les regarder, donc bon.... Non, rien... Je ne pense pas* ».

Les trois autres précisent que le fait de ne pas être isolé aurait pu permettre d'éviter de télécharger la première fois de la pédopornographie.

4. Téléchargements de pédopornographie suivants (cf. annexe 5, tableau de résultat 5)

Sur les onze interrogés, un seul n'a pas continué à télécharger après le premier téléchargement.

Éléments qui les ont favorisés/qui les favorisent

Cinq téléchargeurs indiquent que leur mal-être a favorisé leurs téléchargements ; parmi eux, quatre précisent l'impact de l'isolement : « *Parce que finalement, c'est une petite bulle qu'on se construit et où on ne pense plus à rien, on se complait, on plane* » (Monsieur H). Trois téléchargeurs parlent, eux, de l'absence de prise en compte des risques, alors qu'un seul dit que c'est l'interdit qui a favorisé les téléchargements. En effet, si Monsieur H explique avoir été « *pas assez mature pour me rendre à l'évidence qu'il y avait un risque d'être condamné, emprisonné et que ça mettait en évidence des enfants* », Monsieur I dit, quant à lui, qu'« *il y a le côté aussi attiré par... je dirais pas rebelle mais... l'interdit quoi* ». Deux téléchargeurs considèrent que la dématérialisation a permis de continuer à télécharger. Monsieur B explique : « *On voit une photo, c'est un peu dématérialisé je vais dire... même si on voit une photo d'acte sexuel ou de viol, oui on sait bien que c'est beaucoup plus grave* ».

qu'une photo de fille en petite tenue et une pose suggestive, même si elle n'a pas choisi de poser en petite tenue et en pose suggestive on est d'accord, il y a quand même une gradation dans la chose... Mais je vais dire on a tendance à se déculpabiliser un peu ».

Éléments qui auraient pu permettre d'arrêter/qui pourraient permettre d'arrêter

Six téléchargeurs indiquent que rien n'aurait pu les empêcher de télécharger à nouveau, comme Monsieur F : *« Je pense qu'à l'époque, il n'y a pas grand-chose qui aurait pu m'empêcher de consulter, parce que quand j'avais envie, c'était une vraie addiction, donc ça pouvait être implanté dans ma tête pendant très longtemps donc... »*. Parmi les autres, l'un indique que l'interdiction d'internet ou de l'ordinateur aurait pu l'aider à arrêter. Celui-ci indique aussi qu'avoir accès à des relations sexuelles par le biais de la prostitution pourrait l'aider : *« Pour on va dire casser cette sexualité déviante... Essayer d'avoir une nouvelle relation sexuelle qui pourra m'épanouir... ne serait-ce que d'y penser quand je suis chez moi... pour essayer de stopper net cette envie de consulter. J'ai jamais trouvé le courage d'aller jusque-là »* (Monsieur A). Deux autres parlent du fait d'en parler à des tiers. Monsieur D précise qu'il lui aurait fallu une prise de conscience par une personne extérieure : *« A ce moment-là... c'est sûr que là... je pense que... je pense que j'avais besoin de quelqu'un ou de quelque chose qui m'aurait fait réagir; quelqu'un qui me disait comme ça « qu'est-ce que tu es en train de faire ? » »*. Un autre personne interrogée explique que ce qui l'aurait aidé, c'est une saturation des images : *« Parfois il y a la saturation... c'est comme tout, quand on regarde des films c'est toujours la même chose... »* (Monsieur I).

5. Arrêts du téléchargement de pédopornographie (cf. annexe 5, tableau de résultat 6)

Moyens qui ont aidé/qui aident l'arrêt

Quatre téléchargeurs indiquent avoir arrêté suite à une baisse ou à une perte d'intérêt. Monsieur D l'exprime clairement : *« Dans les derniers mois, j'avais quand même moins d'intérêts... donc naturellement... fin naturellement... j'avais fait entre guillemets le tour de l'expérience... si on peut dire ça... »*. Deux interrogés indiquent avoir arrêté lors d'un changement de mode de vie, comme Monsieur F : *« Ma nouvelle vie commençait, la vie de jeune gay, avec un nouveau boulot et un changement de région. Donc ma vie était vraiment très chouette à ce moment-là. J'étais intégré dans un groupe de copains et tout ça »*. Pour quatre d'entre eux, avoir une interdiction judiciaire d'internet les aide à ne pas télécharger. Monsieur E explique : *« Après là j'ai la condition de ne pas avoir internet... Faudra que je voie comment gérer lorsque je pourrai avoir de nouveau internet... Il y a quand même une peur d'internet... Mais ici avec mes conditions, ça me balise bien et ça me permet d'évoluer moi-même »*. Pour Monsieur F, le fait d'être intégré dans la société l'aide à ne pas recommencer : *« C'est la société qui me fait tenir et qui me donne envie de m'intégrer, de faire partie d'un groupe social »*. Un interrogé parle aussi de l'aide apportée par le contrôle de son accès à internet par un proche.

Tous les téléchargeurs ont identifié un moment de prise de conscience, que ce soit lors de la perquisition/de l'interpellation (6), lors de la détention (1), lors de l'audition (1), grâce à une aide extérieure (2), ou en se rendant compte du caractère déviant (1). Monsieur D a précisé que la prise de conscience lors de la perquisition lui a permis de ne jamais recommencer : *« Cela n'a pas été difficile. La chose m'a tellement frappé, que à partir de ce jour-là, j'ai arrêté et j'ai plus envie de recommencer. Ni tout de suite, ni maintenant »*. Monsieur E parle de son expérience de la détention : *« Donc finalement, c'est bizarre à dire, mais l'arrestation m'a beaucoup aidé... le fait d'être en détention pendant 7 mois, ben ça fait réfléchir aussi... j'ai écrit pas mal de choses à ma famille... j'ai écrit des lettres à ma famille et tout ça... et donc ça permet de revenir les pieds sur terre... d'avoir une grosse remise en question »*. Pour Monsieur E, c'est l'audition qui a constitué un déclic : *« La prise de conscience où je me suis dit « ah ouais c'est vraiment grave parce que j'ai fait des victimes et tout ça », c'est à la dernière audition des enquêteurs et devant le juge d'instruction. Là je me suis dit*

« qu'est-ce que t'as fait pendant des années » ». Monsieur H a, lui, arrêté en en parlant à sa psychologue : « C'est grâce à elle que la pédopornographie s'est stoppée du jour au lendemain »

Après cette prise de conscience, quatre interrogés disent que la peur des conséquences judiciaires les aide à ne pas recommencer à télécharger. Monsieur F a souligné un lien entre ses besoins et sa peur : « J'étais de moins en moins dans un besoin, parce que j'avais très peur » et Monsieur C a, quant à lui, précisé la raison de cette peur : « je risquais de perdre ce que j'avais ». Trois interrogés parlent eux de la confiance de la juge ou du système judiciaire. Monsieur E s'explique : « On m'a laissé une chance de sortir et voilà... ce genre de chose... de me donner la confiance... c'est important pour moi, j'avais au moins envie de respecter ça. Même si c'est dur de respecter... ».

Conseils donnés à un tiers

Pour Monsieur A, la seule solution est de couper internet. Pour Monsieur B, ce serait d'appeler la police : « Je lui dirais « bouge pas, j'appelle les flics, ça coupe l'envie » ». Trois interrogés diraient de ne pas rester seul, comme Monsieur F : « Mais ne sois pas tout seul chez toi à t'enfermer dans ta tête. Parle à tes amis, à des gens en qui t'as confiance. Tu dois pas traverser ça tout seul ». Deux téléchargeurs parleraient des conséquences judiciaires. Cinq hommes considèrent qu'il faudrait avoir un suivi psychologique. Monsieur D dit à ce propos : « Si tu veux arrêter d'une façon durable, il faut comprendre, stabiliser et voilà... C'est que, que chercher de l'aide... après ça peut-être de ce type là ou... Mais chercher de l'aide c'est sûr... C'est très important pour comprendre les raisons. Aussi non tu peux te dire j'arrête parce que j'arrête, mais la chose la plus importante est la compréhension de son parcours ». Deux téléchargeurs ne veulent pas donner de conseils, comme Monsieur I : « j'essaie d'éviter le sujet... Je ressens tellement un côté coupable que j'ai pas envie de pourfendeur, mais à la fois je veux pas... Je veux être neutre, je veux qu'on me foute la paix... ».

4.2.2 Questionnaire

Les différents tableaux de résultats sont présentés à l'annexe 6.

L'utilisation des moyens

Pour mesurer le nombre de personnes qui ont utilisé chaque moyen, nous avons calculé le nombre de réponses qui ne sont pas égales à zéro (zéro correspondant à « Jamais fait »).

Les moyens utilisés par le plus de personnes sont : Q04 « Parler à un thérapeute de mon mal-être » (11 personnes), Q26 « Penser aux interdictions judiciaires » (11 personnes), Q27 « Penser aux conséquences judiciaires » (11 personnes), Q03 « Parler à un thérapeute de mes attirances » (10 personnes), Q07 « Augmenter mes occupations pour éviter de m'ennuyer » (10 personnes), Q02 « Parler à quelqu'un de mes attirances/de ma consultation » (9 personnes), Q13 « Regarder de la pornographie adulte » (9 personnes), Q16 « Regarder des images légales d'enfant » (9 personnes) ;

Les moyens utilisés par le moins de personnes sont : Q06 « Me faire supprimer l'accès à internet (à ma demande) » (0 personne), Q08 « Mettre un programme sur l'ordinateur qui interdit certains contenus » (3 personnes), Q09 « Me faire du mal physiquement » (3 personnes), Q20 « Supprimer les désinhibiteurs » (3 personnes), Q19 « Diminuer les désinhibiteurs » (4 personnes), Q11 « Me mettre à la place des enfants présents sur les images » (4 personnes).

En outre, ce sont les éléments relatifs aux inhibitions internes (Q1, Q2, Q3, Q4, Q12, Q13, Q16, Q17, Q18, Q21, Q22, Q23, Q24 et Q28) qui sont utilisés par le plus de répondants.

L'efficacité perçue des moyens

Pour mesurer l'efficacité perçue par les interrogés, nous avons calculé la moyenne de chaque élément, en excluant les réponses égales à zéro (zéro correspond à « Jamais fait »).

Les moyens perçus comme plus efficaces sont : Q27 « Penser aux conséquences judiciaires » (Moyenne = 5,50), Q18 « Faire une activité pour éviter les pensées invasives » (Moyenne = 5,00), Q23 « Augmenter le nombre de contacts avec mes proches » (Moyenne = 4,75), Q20 « Supprimer des désinhibiteurs » (Moyenne = 4,63), Q04 « Parler à un thérapeute de mon mal être » (Moyenne = 4,50).

Les moyens perçus comme moins efficaces sont : Q16 « Regarder des images légales d'enfants » (Moyenne = 1,63), Q10 « Me mettre à la place des enfants présents sur les images » (Moyenne = 2,00), Q12 « Regarder de la pornographie adulte d'allure juvénile » (Moyenne = 2,29).

Ensuite, nous avons calculé le nombre de réponses « extrêmes » (pas du tout et tout le temps).

Les moyens qui aident « tout le temps » : Q27 « Penser aux conséquences judiciaires » (7 personnes), Q03 « Parler à un thérapeute de mes attirances » (4 personnes), Q04 « Parler à un thérapeute de mon mal-être » (4 personnes), Q07 « Augmenter mes occupations pour éviter de m'ennuyer » (4 personnes), Q23 « Augmenter le nombre de contacts avec mes proches » (4 personnes), Q24 « M'investir dans ma relation amoureuse » (4 personnes).

Les moyens qui n'aident « pas du tout » : Q16 « Regarder des images légales d'enfants » (6 personnes), Q02 « Parler à quelqu'un de mes attirances/ de ma consultation » (4 personnes), Q12 « Regarder de la pornographie adulte d'allure juvénile » (4 personnes), Q13 « Regarder de la pornographie adulte » (4 personnes).

5. Discussion

Au travers de cette étude, nous cherchions à décrire les moyens qui permettent l'arrêt du téléchargement de pédopornographie et à comprendre le processus d'arrêt du téléchargement. Grâce à la revue de la littérature, nous avons pu construire deux hypothèses. Les entretiens avec les téléchargeurs avaient pour objectif de confirmer ou d'infirmer les hypothèses et, plus largement, de permettre une compréhension du phénomène. Cependant, le manque de contenu théorique existant sur cette problématique limite nos possibilités d'appréhension du processus. Nous allons donc nous aider des déclarations des différents répondants, de leurs attitudes et de notre ressenti pour dégager des éléments de compréhension. Par la suite, nous proposerons des implications possibles de notre étude, afin d'ouvrir les perspectives tant au niveau du suivi psycho-social qu'au niveau judiciaire et législatif.

5.1 Compréhension des résultats et interprétation

5.1.1 Hypothèses

Notre hypothèse principale était que les téléchargeurs de pédopornographie mettent en œuvre des moyens pour arrêter de télécharger. Les résultats obtenus nous amènent à nuancer ces propos. De manière générale, la souffrance ou la honte liée au téléchargement conduit l'individu à tenter de s'échapper de ces sensations négatives. Certains vont alors mettre en place des moyens pour arrêter de télécharger, alors que d'autres vont essayer de se déculpabiliser, notamment via les techniques de neutralisation et de désengagement moral, dont nous parlerons ci-dessous. Plus précisément, nos résultats permettent de constater des différences en fonction du moment dans le processus où les individus se trouvent. Dans tous les récits des téléchargeurs, il y a un élément relatif à une certaine prise de conscience qui va changer leur rapport au téléchargement. Nous allons donc distinguer l'attitude face à l'arrêt du téléchargement lorsque les individus sont dans l'habitude du téléchargement, lorsqu'ils se situent après une prise de conscience qui va les faire sortir de cette habitude, et après l'arrêt.

Avant la prise de conscience, si on se limite aux résultats des entretiens, on pourrait imaginer que les tentatives d'arrêt constituent souvent des tentatives d'abstinence, sans réellement mettre en place des moyens pour essayer d'arrêter. Cependant, alors que peu d'individus ont confié lors des questions ouvertes avoir tenté d'arrêter de télécharger, beaucoup ont expliqué lors du questionnaire avoir essayé de voir plus de monde, d'entreprendre des démarches pour rencontrer un(e) partenaire ou encore de changer leurs habitudes au niveau de la pornographie. Nous pensons que si les éléments relatifs aux moyens mis en place pour arrêter de télécharger n'ont pas été abordés spontanément, c'est parce que

les téléchargeurs considèrent que ces tentatives ont été un échec : soit parce que cela ne les a pas du tout aidés, soit parce que cela ne leur a pas permis d'arrêter sur le long terme. Évoquer leurs tentatives infructueuses était parfois une souffrance et souvent une honte. Nous pouvons ainsi supposer que l'efficacité des moyens a un impact sur la perception que les individus ont d'eux-mêmes et sur leur rapport au téléchargement.

La prise de conscience a permis, pour plusieurs interrogés, de déclencher en eux la motivation à arrêter de télécharger. Pour les autres, elle a permis de renforcer la motivation et ainsi d'augmenter l'efficacité des moyens utilisés. Lorsque les moyens aident à l'arrêt, les interrogés en parlent plus aisément. La prise de conscience est donc un élément central, car elle va totalement modifier le rapport des individus avec les moyens mis en place pour arrêter. Pour nous, cela s'explique par une nouvelle évaluation des conséquences (Clarke et Cornish, 1985). L'élément permettant une prise de conscience va modifier la perception des coûts et des bénéfices. Nous développerons ceci plus précisément dans la section 5.1.2.

Après l'arrêt du téléchargement, les réponses paraissaient parfois contradictoires. Nous avons perçu un étonnement généralisé face aux différentes actions proposées dans le questionnaire, comme si elles étaient tellement entrées dans leurs nouvelles habitudes qu'elles n'étaient plus un élément à mentionner. Nous nous sommes retrouvés face à des hommes qui disaient être certains de ne pas recommencer à télécharger, mais qui confiaient par la suite continuer à favoriser un mode de vie sain et à augmenter leurs occupations afin d'éviter d'être tentés à nouveau. Nous nous sommes ainsi rendu compte que plus un téléchargeur va s'épanouir, moins il va être amené à recommencer à télécharger et plus il aura confiance dans ses capacités à ne pas recommencer. Tous les individus ont une volonté d'épanouissement, avec des objectifs différents en fonction de leurs préoccupations et de leurs préférences. Cette constatation est en accord avec le Good Lives Model (GLM), un mode de réhabilitation qui définit plusieurs besoins humains fondamentaux : la santé physique, la santé sexuelle, la santé émotionnelle, le sens donné à sa vie, les relations sociales, l'identité, l'amusement ou encore la réalisation personnelle. D'ailleurs, l'étude de Merdian et al. (2017) a confirmé l'intérêt du GLM dans la compréhension du téléchargement de pédopornographie. Selon cette recherche, le téléchargement permet de satisfaire des besoins secondaires, notamment le fait de discuter en ligne pour se sentir aimé ou pour échapper au stress, d'explorer sa sexualité, de rechercher du matériel difficile d'accès, de contester l'autorité ou encore de faciliter les relations sociales. Nos résultats confirment donc les constats de cette étude, puisque les individus arrivent à arrêter le téléchargement en développant leurs besoins par d'autres biais.

La deuxième hypothèse était que, pour arrêter de télécharger, les téléchargeurs de pédopornographie se concentrent davantage sur les inhibitions externes, c'est-à-dire les moyens qui permettent d'éviter d'être dans une situation à risque, que sur les inhibitions internes, donc les moyens permettant d'augmenter leurs freins au passage à l'acte (Merdian et al., 2020). Cependant, les résultats du questionnaire montrent qu'en moyenne, ce sont les inhibitions internes qui sont utilisées par une majorité de répondants. Parmi les huit moyens les plus utilisés, cinq concernent les inhibitions internes. Parmi les six moyens les moins utilisés, tous concernent les inhibitions externes. Au contraire, lors des questions ouvertes, lorsque les interrogés abordent les moyens qui aident à l'arrêt, ils parlent spontanément de moyens relatifs aux inhibitions externes, plus précisément la peur des conséquences judiciaires et le respect des interdictions judiciaires. Les inhibitions internes n'ont été que peu abordées. Elles l'ont été notamment par les interrogés qui ont arrêté lors d'un changement de mode de vie ou après un suivi psychologique. En ce qui concerne les conseils donnés à un tiers qui se sentirait en difficulté face à l'arrêt du téléchargement, les interrogés sont partagés. Certains parlent de solutions liées aux inhibitions externes (couper internet, appeler la police, connaître les conséquences judiciaires), d'autres conseillent des éléments liés aux inhibitions internes (avoir un suivi psychologique et ne pas rester seul). Il est aussi intéressant d'observer que les éléments donnés

lorsqu'ils prodiguent des conseils ne sont pas toujours des moyens qui fonctionnent pour eux. Nos résultats ne sont pas en contradiction avec l'étude de Merdian et al. (2020), car les interrogés nous ont aussi parlé plus spontanément des éléments relatifs aux inhibitions externes. Cependant, notre questionnaire a permis de compléter cette vision et de constater que certains éléments relatifs aux inhibitions internes sont en réalité davantage utilisés et considérés, eux aussi, comme efficaces. Les différences marquées entre les moyens cités spontanément et ceux qui ressortent du questionnaire sont à prendre en compte. Cela fait d'ailleurs écho à un autre élément que nous avons remarqué lors de cette étude : plusieurs anciens téléchargeurs disent que cela a été facile d'arrêter, mais répondent pourtant au questionnaire avec beaucoup d'éléments qui permettent d'aider à ne pas télécharger à nouveau, en précisant que ce sont des moyens qui sont toujours actuellement utilisés. En outre, certains répondants utilisent beaucoup de moyens et ont peur de recommencer à télécharger, alors que d'autres utilisent très peu de moyens, mais sont confiants dans le caractère définitif de cet arrêt. De la même manière, plusieurs répondants ont considéré très peu de moyens comme efficaces pour eux, mais disent être confiants, alors que d'autres ont estimé que de nombreux moyens étaient efficaces, mais ont peur de recommencer.

Si ces incohérences apparentes pourraient être expliquées par la personnalité des téléchargeurs et par leur volonté de donner une certaine image d'eux-mêmes, nous ne voulons pas nous arrêter à cela. Nous pensons qu'il est important de comprendre ces discordances au regard du processus d'arrêt dans son ensemble.

Avant d'aborder le processus, il nous semble intéressant de préciser certains éléments relatifs aux mesures judiciaires. Comme expliqué dans la partie relative à la validité et fidélité (cf. 3.4), lorsque nous avons interrogé plusieurs Parquets de Belgique (cf. annexe 7) nous nous sommes rendu compte que les mesures judiciaires proposées en cas de téléchargement de pédopornographie sont semblables sur tout le territoire belge. C'est le sursis probatoire qui est la mesure la plus demandée avec l'objectif que le suivi psychologique évite la récidive. Cette idée n'est pas erronée, puisque le fait de parler à un thérapeute de son mal-être est l'un des moyens jugés comme les plus efficaces par les interrogés. Cependant, seuls quatre individus considèrent que « parler à un thérapeute de son mal-être » constitue un moyen qui les aide « tout le temps » à ne pas recommencer. Selon nos résultats, le suivi psychologique peut aider, mais il doit être complété par d'autres moyens. Deux des moyens jugés les plus efficaces sont de pratiquer des activités pour éviter les pensées invasives et d'augmenter le nombre de contacts avec ses proches.

5.1.2 Schéma du processus du téléchargement de pédopornographie

Les résultats qui ont émergé de notre recherche nous ont confirmé le caractère complexe du processus d'arrêt du téléchargement de matériel pédopornographique. C'est pourquoi nous avons établi un schéma reprenant le parcours des interrogés (cf. annexe 8).

Pour expliquer le premier téléchargement, nous nous référons au modèle de Merdian et al. (2020) (cf. annexe 1). Il est d'ailleurs intéressant de constater que huit individus pensent que rien n'aurait pu empêcher ce premier téléchargement même si quelques-uns précisent que changer des éléments de leurs expériences antérieures aurait pu les aider. Ceci réaffirme le fait qu'il faut considérer le téléchargement comme un processus et non pas comme un acte isolé.

Ensuite, notre schéma (cf. annexe 8) permet d'indiquer les différents éléments qui découlent du premier téléchargement. Après ce premier téléchargement, certains individus disent se complaire dans cette situation, ce qui les amène à renouveler le téléchargement. Pour d'autres, une certaine honte ou culpabilité les contraint à tenter de se déculpabiliser. Pour cela, entrent en jeu des techniques de neutralisation, plus spécifiquement le déni de dommage et le déni de victime (Sykes et Matza, 1957), ainsi que des techniques de désengagement moral, comme la labellisation euphémistique et la comparaison avantageuse (Bandura, 2002). Les techniques de neutralisation et de désengagement

moral ne sont pas l'objet de cette étude, mais il nous paraît important de nous interroger sur ce qui fait qu'un individu qui éprouve de la honte ou de la culpabilité va se tourner vers ce processus de déculpabilisation plutôt que vers l'arrêt du comportement. De plus, nous avons vu que la honte et la culpabilité ont poussé un des interrogés à mettre en place des moyens pour ne pas télécharger une deuxième fois, mais nous nous demandons si réussir cet arrêt peut aussi se faire après les téléchargements suivants. Pour répondre à ces interrogations, nous nous tournons vers la théorie du choix rationnel. Un des avantages de cette théorie est qu'elle distingue le premier comportement des comportements suivants, ce qui nous semble cohérent face aux différences présentes dans nos résultats. Le premier comportement a lieu à la suite d'une décision de première implication combinée à un élément déclencheur (Clarke et Cornish, 1985). Si on suit cette logique, l'individu est dans un état tel qu'il est prêt à télécharger de la pédopornographie, car il a évalué les différentes options : le bénéfice tiré sera conséquent (excitation, masturbation), il y a peu d'effort à fournir (facilité d'accès, gratuité) et les sanctions sont peu probables (sensation d'impunité). Un élément déclencheur (sentiment de solitude, pulsion sexuelle, rupture...) va amener l'individu à télécharger pour la première fois. Les téléchargements suivants ne seront pas induits par le même cheminement de pensée. En effet, l'individu va être de plus en plus habitué à la manière de trouver les images, il va modifier son style de vie pour continuer à télécharger et va parfois aussi s'investir dans des relations sociales virtuelles avec d'autres téléchargeurs de pédopornographie. A ce propos, Clarke et Cornish (1985) parlent de l'interaction dynamique entre l'accroissement du professionnalisme, les changements progressifs des styles de vie et les cercles sociaux fréquentés. Cette interaction va rendre les téléchargements suivants très différents du premier. Nous pensons que la honte et la culpabilité vont jouer un rôle de moins en moins important lorsque le téléchargement se répète, ce qui va faire de l'arrêt une option de moins en moins envisageable. Le téléchargement sera plus facile et va entrer de plus en plus dans le mode de vie. En outre, les sentiments négatifs vécus lors des échecs des tentatives d'arrêt vont accentuer les coûts de l'arrêt. Si l'arrêt n'est plus réellement une option, les individus ne voient pas d'autre solution que de justifier leur comportement déviant. En effet, les rationalisations permettent tant de s'extraire du besoin de conformité que de se protéger des autocritiques et des critiques des tiers (Sykes et Matza, 1957). Le choix de se diriger vers la déculpabilisation serait ainsi influencé par l'impression de ne plus avoir la possibilité de l'option « arrêt ».

Le processus constitué par la honte/la culpabilité, puis la déculpabilisation amenant à la complaisance et le renouvellement du téléchargement est pour nous constitutif d'une habitude. A ce propos, Triandis (1980) explique que l'habitude permet d'installer des automatismes qui atténuent le caractère conscient de la réalisation du comportement. Aussi, la répétition des comportements conduit à un effet de persistance ou de stabilisation (Kefi et al., 2016). En se basant sur la théorie de l'addiction rationnelle de Becker et Murphy (1988), certains auteurs ont identifié l'addiction à internet comme la conséquence de l'habitude qui va se modifier en fonction des bénéfices (Ryan et al., 2014; Wang et al., 2015). La dépendance peut d'ailleurs être induite par le sentiment de culpabilité créé par l'habitude (Turel, 2015). Que le téléchargement de pédopornographie puisse être considéré comme une addiction ou non, il apparaît de manière certaine que l'habitude du téléchargement rend l'arrêt plus compliqué. En effet, le laps de temps nécessaire au changement d'une habitude varie en fonction des individus entre 18 et 254 jours (Wardle, 2010). Ceci permet d'expliquer la difficulté de l'arrêt et le fait qu'il est souvent perçu comme non définitif. En outre, le modèle transthéorique du changement identifie sept étapes lors d'un processus de changement : la pré-contemplation, la contemplation, la détermination, l'action, le maintien, la rechute et la sortie permanente (Prochaska et DiClemente, 1994). Si on adapte ce modèle relatif aux dépendances aux éléments que nous avons identifiés au niveau du téléchargement de pédopornographie, la pré-contemplation et la contemplation se situeraient à l'étape de l'habitude, la préparation serait activée par la prise de conscience, puis l'action et le maintien seraient favorisés par les moyens mis en place pour ne pas télécharger. Le fait de consolider

le stade du maintien permettrait une sortie permanente, alors que la répétition du téléchargement ferait partie du processus. Proposer à l'individu d'identifier l'étape dans laquelle il se trouve au niveau du modèle transthéorique du changement, ou sur notre schéma (cf. annexe 8), permettrait à l'individu d'être plus conscient du processus dans lequel il se trouve et dans les étapes qui lui restent à parcourir. En effet, l'habitude a pour conséquence d'atténuer le caractère conscient de la réalisation du comportement (Triandis, 1980). Cette idée de discipliner l'esprit en prévoyant à l'avance les risques de rechute potentiels du téléchargement de pédopornographie est soutenue par Ly et al. (2017). Si nos résultats nous incitent à aborder la rechute potentielle vers le téléchargement de pédopornographie, nous ne voulons toutefois pas la banaliser. Chaque téléchargement est une infraction, car il implique une victimisation des mineurs présents sur les images et incite à la production d'autres contenus pédopornographiques. Malgré cette précision, il nous semble important que le système judiciaire puisse différencier une rechute qui ferait partie du processus de changement d'une reprise de l'habitude du téléchargement.

Nous considérons que le téléchargement est une habitude quand il est une sorte de réflexe ou qu'il entre dans une routine, quelle que soit la fréquence du téléchargement. A contrario, nous considérons que le processus d'arrêt du téléchargement est le fait de sortir de cette habitude, peu importe s'il arrive à l'individu de télécharger à nouveau quelques fois. Certains ont pu sortir de cette habitude lors d'un changement de mode de vie, mais cet arrêt n'a pas perduré. A l'exception du changement de mode de vie, pour sortir de cette habitude, les interrogés ont eu besoin d'une prise de conscience liée à un élément extérieur (perquisition, audition, détention, aide extérieure). En effet, les moyens utilisés pour arrêter de télécharger ont souvent été synonymes d'échec. Si on s'en tient aux différents récits, sans cette prise de conscience, l'habitude de téléchargement aurait persisté. Pour Clarke et Cornish (1985), l'option de la persistance du comportement est réévaluée au gré d'éléments portant sur le comportement en lui-même et grâce à des événements extérieurs à ce comportement. Si certains interrogés ont expliqué avoir diminué le téléchargement suite à une certaine lassitude, d'autres ont indiqué que la difficulté d'accès au téléchargement peut aider à ne pas télécharger. Tous les interrogés concernés par la sortie de cette habitude ont cependant expliqué que l'évaluation des conséquences judiciaire et familiale – pour le téléchargeur – et traumatique – pour les victimes – s'est posée grâce à cet événement extérieur. Face à ce nouveau calcul, chaque individu va évaluer les alternatives légales et illégales possibles. Nous remarquons ainsi que si les bénéfices à télécharger sont plus importants que les coûts imaginés, l'arrêt sera plus difficile. C'est à ce moment que des moyens seront mis en place de manière consciente pour permettre l'arrêt. En effet, même si les bénéfices sont perçus comme supérieurs aux coûts, les interrogés ont conscience des conséquences. Les moyens utilisés peuvent alors être suffisants pour aider à l'arrêt. Si les coûts sont jugés plus importants que l'envie de télécharger, l'arrêt sera plus rapide, voire immédiat.

En outre, nous observons qu'un arrêt, qu'il ait été réalisé suite à la honte/la culpabilité, à des moyens mis en place ou à un calcul coût/bénéfice, est rarement considéré comme définitif. Même les individus qui se disent confiants dans la non répétition du téléchargement mettent en place des moyens qui leur permettent de ne pas recommencer (avoir un travail, être en couple, faire des activités...). Nous pensons que cela peut être expliqué par la cause de l'arrêt. En effet, lorsque l'arrêt a lieu via une prise de conscience extérieure, l'individu ne se sent pas l'unique responsable de l'arrêt. Pourtant, il est plus facile d'atteindre des objectifs lorsque la motivation est autonome, c'est-à-dire lorsqu'elle ne provient pas de pressions extérieures (Koestner, 2008). Le soutien externe est important, mais il doit supporter le sentiment d'autonomie. La prise de conscience extérieure semble donc importante pour commencer le processus d'arrêt, mais elle ne participe pas au sentiment d'autonomie nécessaire à l'arrêt définitif.

Pour clore cette partie relative au schéma, il nous semblait important de rappeler que le processus de téléchargement n'est pas uniquement un ensemble de mots reliés par des flèches. Pour la plupart des

téléchargeurs, ce processus est synonyme de souffrance, voire de dégoût pour eux-mêmes. Cette souffrance est démontrée par Monsieur G., qui n'a pas été intégré dans cette étude, car l'entretien a été écourté suite à l'émotion qu'il suscitait. Lors de l'entretien, Monsieur G. a d'abord expliqué qu'il avait téléchargé par accident et que cela ne s'était plus jamais produit. C'est grâce au questionnaire sur les moyens identifiés pour arrêter de télécharger qu'il a pu s'ouvrir et admettre qu'il n'a jamais pu arrêter. Lui présenter des moyens d'échapper à sa souffrance a permis de se rendre compte qu'il n'était pas seul à vivre cette situation. Monsieur G. a exprimé son mal-être et a même indiqué ne plus vouloir vivre. Cette impression de ne pas pouvoir sortir de cette situation était insoutenable pour lui. Ce témoignage est un exemple parmi d'autres, car un grand nombre d'interrogés nous ont fait part de leur détresse. Cette constatation doit influencer la prise en charge et la manière dont on appréhende le processus. S'il est important de responsabiliser tout individu par rapport à ses actes, il est aussi important, de notre point de vue, de porter attention aux éléments qui semblent lui échapper, comme les pulsions qui semblent plus fortes que sa capacité à raisonner. Nous pensons que ne pas prêter attention à ces éléments rend impossible la compréhension du phénomène et la mise en place d'actions de prévention efficaces. Nos éléments de discussions se sont axés sur des théories rationnelles, donc du postulat que tout comportement est un choix, mais nous sommes aussi conscients que les pulsions sexuelles peuvent rendre difficile une prise de décision. Nous pensons, cependant, que les pulsions doivent être considérées comme l'un des éléments du choix lors d'une prise de décision, et non comme des éléments qui seraient supérieurs au raisonnement d'un individu.

5.2 Implications de notre étude

Notre étude souligne l'intérêt de se positionner différemment aux niveaux législatif et judiciaire pour ce qui concerne le rapport des autorités à l'évitement de la récidive et à la protection de la société. En outre, elle permet de proposer des plans de prévention ainsi que des pistes d'intervention. Nous allons ainsi investiguer les implications pour tous les éléments-clés que notre étude a précisés.

Tout d'abord, nous avons mentionné le fait que l'obligation d'un suivi psycho-social est une mesure nécessaire, mais pas suffisante. Pour satisfaire l'objectif de non récidive, il serait opportun de combiner l'obligation d'une aide psychologique avec une injonction à participer à des activités et ainsi augmenter les relations sociales. Néanmoins, nous pensons qu'il est important que les individus gardent leur autonomie, afin d'être plus enclins à modifier leurs habitudes de manière définitive. Pour ce faire, il serait intéressant que les individus puissent choisir entre diverses mesures supplémentaires (interdiction d'internet, suppression des ordinateurs et téléphones, obligation de travailler dans tel ou tel domaine...) et de choisir leurs activités (sport, bénévolat, art...). L'individu aurait l'occasion de décider quelles mesures seraient les plus adaptées pour l'aider à arrêter. Lors de moments de réflexion avec son assistant de justice, un individu aurait l'occasion de proposer de changer de mesures en fonction de ses besoins et de l'efficacité perçue des mesures. En effet, nos résultats ont mis en lumière, par exemple, que si certains individus considèrent l'interdiction d'internet comme une véritable aide pour arrêter, d'autres vivent cette mesure de manière très négative, car ils se retrouvent complètement isolés socialement. Les mesures doivent être individualisées, afin de répondre à l'objectif de protection de la société, tout en satisfaisant la volonté de non-récidive.

En outre, nous avons indiqué qu'agir tôt, avant que l'habitude ne se soit complètement installée, pourrait permettre de favoriser l'arrêt du téléchargement. Nos résultats ont aussi permis de mettre en lumière l'importance du rôle de la honte et de la culpabilité dans le processus d'arrêt. C'est pourquoi il ne faut pas non plus négliger l'aspect relatif à la sensibilisation du public sur cette thématique. Les lignes d'écoute Stop-it Now en Flandre (depuis 2017) et SéOS en Wallonie (dès fin juin 2021) contribuent à cette aide extérieure, au fait de répondre à la honte et à la culpabilité présentes et au

partage d'informations sur la problématique. Des efforts d'information devraient être faits pour que ces plans de prévention soient connus du grand public.

Nous savons que le système judiciaire est intransigeant avec la réitération du comportement, la non commission d'infraction étant une des conditions des probations. Cependant, nous avons vu qu'il serait intéressant de différencier une réitération qui ferait revenir l'individu dans une habitude de téléchargement de ce que l'on pourrait appeler une « rechute » qui peut être considérée comme une étape du processus de changement. Il serait nécessaire que les autorités judiciaires prennent en compte le caractère complexe des comportements qui s'inscrivent dans une habitude dont fait partie le téléchargement de pédopornographie. Une réitération du téléchargement devrait alors être examinée comme un processus, en examinant si l'individu est retombé dans une habitude de téléchargement ou si sa rechute fait partie de son processus de changement. Coupler une enquête quant à la fréquence de téléchargement à une expertise permettrait de différencier ces deux possibilités.

Ensuite, nous avons vu l'importance du calcul coût/bénéfice dans le processus d'arrêt du téléchargement. Le fait de penser aux conséquences judiciaires est un moyen considéré comme très efficace par l'entière des répondants et aidant « tout le temps » sept d'entre eux à arrêter. Cependant, nos résultats montrent que les conséquences judiciaires entrent peu dans la réflexion avant la prise de conscience, certains allant jusqu'à évoquer une sensation d'impunité. C'est au moment de l'évaluation des conséquences, après la prise de conscience, qu'entrent en jeu les conséquences judiciaires. Si les coûts sont considérés comme supérieurs aux bénéfiques, l'arrêt sera presque immédiat. Partant de ce constat, le premier réflexe serait d'augmenter les peines encourues ou de diminuer l'octroi des probations. Cependant, il ne faut pas oublier que le calcul coût/bénéfice se fait de manière subjective, ce qui signifie que le système judiciaire belge pourrait être considéré comme « plus sévère » ne l'est pas forcément pour un téléchargeur donné. Pour certains individus, la privation de liberté peut être considérée comme ayant un coût moindre qu'une privation d'internet ou que l'interdiction d'accéder à certains types de travail. Cela signifie aussi qu'il est important que les individus aient le sentiment de pouvoir perdre des choses positives pour eux. En effet, l'évaluation des conséquences judiciaires prendra en compte les situations familiale et professionnelle. Toutes ces constatations vont dans la même direction : la condamnation ne doit pas faire perdre à l'individu tout ce qui peut peser dans les « coûts » du téléchargement. La stigmatisation qu'implique la condamnation (notamment via le casier judiciaire) peut facilement conduire un individu à s'isoler de ses proches et à perdre son travail. Ces éléments ne sont pas propices à la non récidive. La condamnation doit donc être perçue comme assez sévère pour refléter la gravité du téléchargement de pédopornographie, mais doit permettre à l'individu de conserver des éléments qu'il considère comme satisfaisants et épanouissants (travail, famille...) et qui, in fine, peuvent l'aider à arrêter. En ce sens, le sursis probatoire et la suspension probatoire sont des mesures qui répondent à cet objectif. Cependant, l'interdiction d'accès à des activités qui impliquent des contacts avec des mineurs est une conséquence très dommageable pour ceux qui avaient une fonction de moniteur ou d'instituteur. Cette interdiction répond à la peur du passage à l'acte dans le monde réel. Il nous paraît ici utile de nous interroger sur l'efficacité de celle-ci et sur l'effet contre-productif qu'elle peut induire. Nous pensons que l'adaptation des mesures devrait se faire tant avec des professionnels du domaine qu'avec d'anciens téléchargeurs. L'expérience de ceux-ci pourraient permettre d'imaginer de nouvelles mesures et de mettre de côté certaines d'entre elles. Il semble nécessaire que les mesures ne participent pas à la diminution des coûts lors de l'évaluation des conséquences du téléchargement. En outre, sensibiliser les téléchargeurs aux conséquences sur les victimes et aux conditions de la production d'images pourrait permettre d'augmenter les coûts relatifs au téléchargement. Des éléments extérieurs pourraient aussi modifier le calcul, comme la difficulté d'accès aux images et la suppression de l'anonymat. Nous avons aussi vu que c'est le choix de se diriger vers la déculpabilisation qui serait influencé par l'impression de ne plus avoir la possibilité de l'option « arrêt ». Partant de cela, la recherche d'évitement de la récidive

pourrait se faire en rendant l'arrêt envisageable, soit parce qu'il est plus aisé (grâce à l'identification de moyens qui aident à l'arrêt), soit parce qu'arrêter permettrait de se décharger de la honte ou de la culpabilité. Ceci ne sera pas possible tant que les individus qui téléchargent seront enfermés dans ce type de sentiments négatifs, même après avoir arrêté de télécharger. Il faudrait que les téléchargeurs aient accès à de la documentation sur les moyens efficaces pour l'arrêt (connaître les conséquences judiciaires, multiplier les activités, améliorer les relations avec ses proches, ...) pour éviter les sentiments d'échec relatifs aux tentatives infructueuses, tout en se sentant valorisés lorsqu'ils ont réussi à arrêter (notamment en accédant à des témoignages d'anciens téléchargeurs).

Par la suite, au niveau des prises en charges psycho-sociales, nos résultats nous permettent de confirmer l'apport du Good Lives Model. Il serait intéressant de travailler sur les besoins que comble, pour l'individu, le téléchargement et ainsi lui permettre de s'épanouir d'une autre manière. Utiliser le GLM lors des prises en charge permettrait d'éviter la stigmatisation du comportement, de ne pas axer l'intervention uniquement sur une gestion du risque et de mettre l'individu au centre de l'intervention en travaillant sur ses besoins. Le GLM permet de répondre au besoin d'autonomie des individus. En parallèle, les individus tireraient des bénéfices à se situer dans le processus du téléchargement. L'utilisation de notre schéma pourrait être une piste pour favoriser le caractère conscient du comportement.

En ce qui concerne le rapport aux pulsions et au processus de choix, nous pensons qu'il faut considérer que la pulsion est un des éléments qui entrent dans le calcul. Certaines pensées peuvent être considérées comme invasives, voire impérieuses. Satisfaire les pulsions génère un bénéfice immédiat important, mais il ne faut pas laisser les individus penser que les pulsions permettent de justifier un comportement. Nous sommes convaincus que la mise en place d'une action de prévention sur la gestion des émotions aiderait les individus à ne pas se laisser submerger par leurs ressentis en prétextant que le comportement s'est produit sous l'influence de ceux-ci. La pulsion, l'attirance et la pensée sont des éléments qui font partie du calcul coût/bénéfice, mais l'individu reste maître de son choix. Comprendre cela fait partie aussi de l'autonomisation de l'individu.

En parallèle, ont aussi été évoquées les différences de législations internationales. Un des interrogés ne savait pas, par exemple, si la loi pertinente était celle de la Belgique ou celle du pays où l'hébergeur du site réside. Si cette réflexion pourrait certainement constituer une technique de neutralisation, nous pensons qu'il est important d'informer la population sur la législation belge. L'expansion du phénomène des mangas et des animés, spécifiquement des hentai, oblige aussi la Belgique à informer le public sur l'interdiction des images représentant des mineurs dans des positions sexuelles et, surtout, d'expliquer la raison de cette interdiction. En effet, l'irréalité des images diminue la perception du caractère déviant de celles-ci et augmente la tolérance du public face à elles. Ce flou législatif est aussi à mettre en lien avec l'âge de la majorité sexuelle. En Belgique, les images sont considérées comme pédopornographiques lorsqu'elles mettent en scène un mineur dans des positions sexualisées, alors que la majorité sexuelle est fixée à 16 ans. A plusieurs reprises, les répondants nous ont dit que la pédopornographie semble grave uniquement lorsque ce sont des images d'enfants prépubères, mais qu'elle provoque moins de honte s'il s'agit d'adolescents proches de l'âge de la majorité sexuelle. Les corps sont alors décrits comme formés et ressemblants à des corps de personnes majeures. Cette réflexion est renforcée notamment par les images filmées par les adolescents eux-mêmes. Qu'elles aient été diffusées sur internet volontairement ou non, ces images confortent beaucoup d'individus dans cette impression de consentement libre et éclairé, comme cela a été longuement expliqué par l'un des interrogés. Il nous semble important que la population générale soit conscientisée plus en détail sur la notion de consentement et ce, en lien avec le développement des compétences cognitives des adolescents. En outre, il serait utile de rappeler les conséquences du partage de vidéos sexualisées d'enfants ou d'adolescents. Si le rapport a été consenti, ce n'est pas pour autant que l'enregistrement l'a aussi été. Si le rapport et l'enregistrement étaient consentis, ce n'est pas pour autant que la

diffusion l'a aussi été. Et même si les trois éléments étaient consentis, les conséquences de la diffusion n'ont certainement pas été évaluées entièrement par les jeunes. Un véritable plan de prévention sur le consentement devrait être mis en place de manière rapide, car l'hypersexualisation des mineurs semble de plus en plus renforcer les croyances de certains majeurs sur l'ouverture sexuelle des mineurs et sur leur consentement potentiel.

Plus largement, il faudrait clarifier l'intérêt de sanctionner les images pédopornographiques. Puisque la mesure la plus proposée est le sursis probatoire, il semble clair que le système judiciaire belge ne place pas le téléchargement de pédopornographie comme un acte nécessitant une forte protection de la société. Cependant, il apparaît que la récidive du téléchargement peut conduire à une détention. Il serait intéressant de savoir pourquoi une récidive est sanctionnée beaucoup plus fortement : est-ce pour montrer le caractère répréhensible et dangereux de la pédopornographie ? Est-ce par peur du passage à l'acte dans le monde réel ? Nous pensons que c'est la deuxième proposition qui anime les décisions législatives et judiciaires belges. En se focalisant uniquement sur la peur du passage à l'acte dans le monde réel, les autorités atténuent le caractère infractionnel du téléchargement et, partant, diminuent la perception de la gravité du téléchargement. Si ce positionnement est ressenti de telle manière par les téléchargeurs, cela peut les reconforter dans leurs techniques de neutralisation et de désengagement moral (« les images existent déjà », « moi, je ne les touche pas », ...). A ce propos, l'un des interrogés ayant été condamné pour téléchargement et pour attentat à la pudeur a précisé que le téléchargement est grave uniquement parce qu'il incite à passer à l'acte. Il serait important de se positionner de manière plus claire sur la pédopornographie et sur les conséquences directes sur les victimes : chaque partage de vidéo est une victimisation de plus pour le mineur présent sur les images et pour ses proches. Il faudrait aussi préciser que regarder des images pédopornographiques participe à la création de nouvelles vidéos faisant de nouvelles victimes ou au partage plus massif de vidéos existantes. Des ateliers de sensibilisation sont nécessaires pour clarifier à la population générale cette relation directe entre téléchargement de pédopornographie et victimisation. Ces actions de prévention pourraient permettre d'atténuer le ressenti de distanciation physique et temporelle créé par le virtuel.

Enfin, des études ultérieures sont nécessaires pour confirmer et compléter nos résultats. Nous espérons notamment que des études permettront de comprendre ce qui influence le choix des individus de s'orienter vers la déculpabilisation plutôt que vers l'arrêt. Il faudrait aussi comprendre en quoi la prise de conscience aura un impact plus ou moins fort chez un individu et pourquoi certains moyens d'arrêt utilisés sont plus ou moins efficaces en fonction des circonstances. Aussi, des études sur l'influence du changement de mode de vie sur les habitudes de téléchargement permettraient de proposer des mesures judiciaires différentes et peut-être plus pertinentes que celles proposées aujourd'hui.

5.3 Limites et forces de notre étude

5.3.1 Limites

La pédopornographie est un sujet sensible, ce que nous avons perçu notamment par l'entretien écourté à cause de l'émotion qu'il suscitait pour l'interrogé (Monsieur G). Si nous avons mis en place un grand nombre d'éléments pour favoriser l'écoute et la bienveillance, il se pourrait que certains interrogés ne se soient pas sentis suffisamment à l'aise pour confier certains éléments. En effet, les différents interrogés ont régulièrement admis la difficulté à parler et leur tendance à se replier sur eux-mêmes.

En outre, le fait que notre questionnaire ne soit pas standardisé est un biais dont nous avons conscience. Nous nous sommes d'ailleurs rendu compte que le fait qu'il s'applique tant pour les expériences passées que pour le vécu dans le présent a pu perturber certains répondants. Cependant, la

présence du chercheur lors des réponses au questionnaire a permis de rassurer certains interrogés sur leurs choix de réponses.

Enfin, les interrogés étant tous suivis par des intervenants psycho-sociaux, ils ont un certain recul sur leur parcours. Ce recul leur permet de mettre plus aisément des mots sur leurs ressentis et leurs expériences, mais cela explique aussi leur discours parfois formaté. Par exemple, plusieurs interrogés ont précisé que les raisons de leur téléchargement ont été identifiées par un intervenant, mais sans préciser s'ils les identifiaient eux aussi comme tel.

5.3.2 Forces

Tout d'abord, cette recherche a investigué un sujet sensible grâce au récit de onze (anciens) téléchargeurs (douze en comptant l'entretien qui a été mis de côté). Malgré le caractère particulier de la problématique, nous avons pu observer la satisfaction de certains répondants à parler de leur parcours et de là où ils en sont actuellement. Nous pensons donc que cette étude a permis tant d'avancer dans la compréhension d'un processus complexe que de valoriser le parcours de certains interrogés.

D'ailleurs, le sujet de l'étude semblant intéresser beaucoup de répondants, nous pensons qu'une certaine honnêteté s'est dégagée lors des entretiens. Les interrogés étaient en effet assez contents de constater que l'objectif est d'aider l'arrêt du téléchargement et beaucoup d'entre eux ont exprimé de réels remerciements de s'intéresser à leur souffrance.

Aussi, le fait que cette étude ait été mixte a permis de nuancer un grand nombre de résultats. Les questions ouvertes ont permis d'investiguer plus en profondeur certains aspects du processus d'arrêt, alors que le questionnaire a précisé l'utilisation et l'efficacité des moyens utilisés pour arrêter. Les résultats des deux composantes de l'étude, parfois contradictoires, démontrent le caractère complexe du processus d'arrêt, mais rappellent plus globalement les biais possibles à l'utilisation d'une méthode non mixte.

Enfin, l'étude a permis d'élaborer des propositions concrètes d'amélioration, tant au niveau du suivi psychologique qu'à un niveau judiciaire et législatif. L'apport théorique a donc été complété par des éléments concrets envisageables.

6. Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous avons tenté de mieux comprendre le processus d'arrêt du téléchargement de matériel pédopornographique. Pour ce faire, nous avons questionné des individus directement concernés par la problématique, afin qu'ils puissent exprimer leur vécu et leurs perceptions. Nos résultats ont confirmé le caractère complexe du processus d'arrêt. Les individus se retrouvent dans une situation d'habitude dont ils peuvent sortir grâce à un changement de mode de vie ou à une prise de conscience provoquée par un élément extérieur. Différents moyens sont utilisés pour arrêter de télécharger ou pour prolonger cet arrêt. L'efficacité des moyens diffère suivant qu'ils sont utilisés avant ou après la prise de conscience.

Au vu de la souffrance engendrée par le processus de téléchargement et la honte qui en découle, il est important de réintégrer les individus dans la société tout en limitant le risque de passage à l'acte dans le monde réel. Cette réintégration doit se faire en favorisant l'accomplissement des besoins fondamentaux de chaque individu (grâce au GLM), mais aussi en tentant d'éviter toute labellisation découlant de l'étiquette d'auteur d'infractions à caractère sexuel. Il nous semble très important de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à se limiter à la peur de la récurrence ou à la peur du passage à l'acte dans le monde non virtuel. Cela serait oublier de comprendre le phénomène et, partant, oublier les individus qui le vivent.

Nous espérons que ce travail a permis de rappeler que derrière le téléchargement de pédopornographie, il y a des parcours de vie, des choix, des regrets et, surtout, des volontés d'aller de

l'avant. Les personnes rencontrées ne sont pas uniquement des « téléchargeurs », mais aussi des individus qui, au cours de leur vie, se sont mis à télécharger, qui ont comme objectif d'arrêter et, plus largement, de s'épanouir dans leur vie. Placer le téléchargement de pédopornographie au sein d'un processus de choix, c'est responsabiliser les individus. Il nous paraît important que les mesures et actions mises en place pour favoriser l'arrêt du téléchargement permettent une autonomie suffisante pour favoriser le choix de l'arrêt.

Cette recherche a permis de rappeler l'importance de la sensibilisation et de la prévention, notamment au niveau de la législation, du consentement des jeunes, de la maîtrise des pulsions et de la victimisation engendrée par le téléchargement. La complexité du processus doit inciter les pouvoirs judiciaires et législatif à changer leur manière d'appréhender le téléchargement, afin de ne pas oublier leur objectif de non récidive.

Ce travail nous permet de poser une question qui nous paraît fondamentale : notre système judiciaire belge est-il adapté au téléchargement de pédopornographie ? Plus précisément, nous posons cette deuxième question : notre système judiciaire belge souhaite-t-il mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'adapter au processus d'arrêt du téléchargement de pédopornographie ?

7. Bibliographie

- Accord de coopération du 08 octobre 1998 relatif à la guidance et au traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel
- Armstrong, J. et Mellor, D. (2016). Internet child pornography offenders: An examination of attachment and intimacy deficits. *Legal and Criminological Psychology*, 21(1), 41–55. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12028>
- Article 227-23 du Code pénal français (2021)
Article 706-47 du Code de procédure pénale français (2021)
Articles 163.1 et 490.011 du Code criminel canadien (2021)
Articles 371/1 à 389 du Code pénal belge (2021)
Article 9 de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (2001)
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K. et VanZuyler, H. (2015). Online Child Pornography Offenders are Different: A Meta-analysis of the Characteristics of Online and Offline Sex Offenders Against Children. *Archives of Sexual Behavior*, 44(1), 45–66. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0270-x>
- Bandura, A. (2002). Selective Moral Disengagement in the Exercise of Moral Agency. *Journal of Moral Education*, 31(2), 101–119. <https://doi.org/10.1080/0305724022014322>
- Becker, G. et Murphy, K. (1988). A Theory of Rational Addiction. *The Journal of Political Economy*, 96(4), 675–700. <https://doi.org/10.1086/261558>
- Beier, K.M., Grundmann, D., Kuhle, L.F., Scherner, G., Konrad, A. and Amelung, T. (2015). The German Dunkelfeld project: a pilot study to prevent child sexual abuse and the use of child abusive images I. *Journal of Sexual Medicine*, 12(2), 529-542. <https://doi.org/10.1111/jsm.12785>
- Booxbaum, A. et Burton, D. L. (2013). Self-Reported Methods of Cessation of Adult Male Child Abusers: A Pilot Study. *American Journal of Orthopsychiatry*, 83(1), 55–63. <https://doi.org/10.1111/ajop.12000>
- Briggs, D. et Kennington, R. (2006). *Managing men who sexually abuse*. Jessica Kingsley Publishers.
- Broadhurst, R. (2020). Child sex abuse images and exploitation materials. Dans Leukfeldt, E. et Holt, J. T. (eds.). *The human factor of cybercrime*. Routledge.
- Brown, R. et Bricknell, S. (2018). What is the profile of child exploitation material offenders? *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, 564, 1–14.
- Cohen, L. et Felson, M. (1979). Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach. *American Sociological Review*, 44(4), 588–608. <https://doi.org/10.2307/2094589>

- Clarke, R. et Cornish, D. (1985). Modeling Offenders' Decisions: A Framework for Research and Policy. *Crime and Justice (Chicago, Ill.)*, 6, 147–185. <https://doi.org/10.1086/449106>
- Cooley, B. N. et Sample, L. L. (2018). The difference between desistance from sexual offending and not reoffending *Journal of crime and justice*, 41(5), 483-503.
<https://doi.org/10.1080/0735648X.2018.1479286>
- Coutanceau, R., Smith, J. et Aubut, J. (2010). *La violence sexuelle : approche psycho-criminologique : évaluer, soigner, prévenir*. Dunod.
- Elliott, I. A. et Beech, A. R. (2009). Understanding online child pornography use: Applying sexual offense theory to internet offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 14(3), 180–193.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2009.03.002>
- Eke, A., Helmus, L. et Seto, M. (2018). A Validation Study of the Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). *Sexual Abuse*, 31(4), 456–476. <https://doi.org/10.1177/1079063218762434>
- Farmer, M., Beech, A.R. et Ward, T. (2012). Assessing Desistance in Child Molesters: A Qualitative Analysis. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(5), 930-950.
<https://doi.org/10.1177/0886260511423255>
- Farral, S. et Bowling, B. (1999). Structuration, human development and desistance from crime. *British Journal of Criminology*, 39(2), 253-268. <https://doi.org/10.1093/bjc/39.2.253>
- Farrington, D. et Hawkins, J. (1991). Predicting participation, early onset and later persistence in officially recorded offending. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 1(1), 1–33.
<https://doi.org/10.1002/cbm.1991.1.1.1>
- Finkelhor, D. (1984). *Child sexual abuse: New theory and research*. New York, NY: Free Press.
- Henshaw, O., Ogloff, J. R. P. et Clough, J. A. (2018). Demographic, mental health, and offending characteristics of online child exploitation material offenders: A comparison with contact-only and dual sexual offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 36(2), 198–215.
<https://doi.org/10.1002/bsl.2337>
- Jones, S. J., Ciardha, C. O. et Elliott, I. A. (2020). Identifying the Coping Strategies of Nonoffending Pedophilic and Hebephilic Individuals From Their Online Forum Posts. *Sexual Abuse*,
<https://doi.org/10.1177/1079063220965953>
- Jung, S., Ennis, L., Stein, S. Choy, A. L. et Hook, T. (2013). Child pornography possessors: Comparisons and contrasts with contact- and non-contact sex offenders. *The Journal of Sexual Aggression*, 19(3), 295–310. <https://doi.org/10.1080/13552600.2012.741267>
- Kefi, H., Mlaiki, A. et Kalika, M. (2016). Comprendre le phénomène de dépendance envers les réseaux sociaux numériques : les effets de l'habitude et de la surcharge informationnelle dans le

- cas de Facebook. *Systèmes d'information & management*, 21(4), 7–42.
<https://doi.org/10.3917/sim.164.0007>
- Kloess, J., Woodhams, J., Whittle, H., Grant, T. et Hamilton-Giachritsis, C. (2019). The Challenges of Identifying and Classifying Child Sexual Abuse Material. *Sexual Abuse*, 31(2), 173–196. <https://doi.org/10.1177/1079063217724768>
- Knack, N., Holmes, D. et Federoff, J. P. (2019). Motivational pathways underlying the onset and maintenance of viewing child pornography on the Internet *Behavioral Sciences & the Law*, 38(2), 100-116. <https://doi.org/10.1002/bsl.2450>
- Koestner, R. (2008). Reaching One's Personal Goals: A Motivational Perspective Focused on Autonomy. *Canadian Psychology*, 49(1), 60–67. <https://doi.org/10.1037/0708-5591.49.1.60>
- Luckenbill, D. F. et Best, J. (1981). Careers in deviance and respectability: the analogy's limitations. *Social Problems*, 29(2), 197-206
- Ly, T., Dwyer, R. et Fedoroff, J. (2018). Characteristics and treatment of internet child pornography offenders. *Behavioral Sciences & the Law*, 36(2), 216–234. <https://doi.org/10.1002/bsl.2340>
- Maruna, S. et Toch, H. (2000). *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives*. American Psychological Association.
- Merdian, H., Kettleborough D., McCartan, K., Perkins, D.E. (2017). Strength-based approaches to online child sexual abuse: using self-management strategies to enhance desistance behaviour in users of child sexual exploitation material. *Journal of criminal psychology*, 7(3), 182-191.
<https://doi.org/10.1108/JCP-10-2016-0035>
- Merdian, H., Moghaddam, N., Boer, D. P., Wilson, N., Thakker, J., Curtis, C. et Dawson, D. (2018). Fantasy-Driven Versus Contact-Driven Users of Child Sexual Exploitation Material: Offender Classification and Implications for Their Risk Assessment. *Sexual Abuse*, 30(3), 230–253.
<https://doi.org/10.1177/1079063216641109>
- Merdian, H., Perkins, D. E., Dustagheer E. et Glorney, E. (2020). Development of a Case Formulation Model for Individuals Who Have Viewed, Distributed, and/or Shared Child Sexual Exploitation Material. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 64(10-11), 1055-1073. <https://doi.org/10.1177/0306624X17748067>
- McManus, L. (2015). Factors associated with contact child sexual abuse in a sample of indecent image offenders. *The Journal of Sexual Aggression*, 21(3), 368–384.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2014.927009>
- Morgan, S. et Lambie, I. (2018). Understanding men who access sexualised images of children: exploratory interviews with offenders. *The Journal of Sexual Aggression*, 25(1), 60–73.
<https://doi.org/10.1080/13552600.2018.1551502>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Quatrième édition). Armand Colin.
- Pham, T. (dir.). (2006). *L'évaluation diagnostique des agresseurs sexuels*. Mardaga.
- Police fédérale. (2019). *Statistiques policières de criminalité, Belgique, 2000 – 2012*.
http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/nationaal/rapport_2020_trim2_nat_belgique_fr.pdf
- Prochaska, J. O. et DiClemente, C. C. (1994). *The Transtheoretical Approach: Crossing traditional boundaries of therapy*. Krieger Publishing Company
- Raymond, M. (2015). Les auteurs de crimes sexuels sur internet. *Psychiatrie et Violence*, 14(1).
<https://doi.org/10.7202/1038625ar>
- Rimer, J. R. (2020). Discipline as Prevention: Psychoeducational Strategies in Internet Sexual Offending Group Programs. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 306624–306624X20952389. <https://doi.org/10.1177/0306624X20952389>
- Ritchie, J., Lewis, J., Nicholls, C. M. et Ormston, R. (2014). *Qualitative Research Practice. A Guide for Social Science Students and Researchers*. Sage.
- Ryan, T., Chester, A. et Reece, J. (2014). The uses and abuses of Facebook: A review of Facebook addiction. *Journal of Behavioral Addictions*, 3(3), 133–148.
<https://doi.org/10.1556/JBA.3.2014.016>
- Seto, M. (2013). *Internet sex offenders*. American Psychological Association.
- Soldino, V., Carbonell-Vaya, E. J. et Seigfried-Spellar, K. C. (2019). Criminological differences between child pornography offenders arrested in Spain. *Child Abuse & Neglect*, 98, 104178–104178. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104178>
- SPF Justice (extraction du 30/03/2020). *Condamnations prononcées pour pornographie envers un mineur ou pornographie infantile (2009-2018)*. Casier judiciaire central.
- Steely, M., Bensel, T. T., Bratton, T., Lytle, R. (2018). All part of the process? A qualitative examination of change in online child pornography behaviors. *Criminal Justice Studies*, 31(3), 279–296. <https://doi.org/10.1080/1478601x.2018.1492389>
- Stevens, E. et Wood, J. (2019). “I Despise Myself for Thinking about Them.” A Thematic Analysis of the Mental Health Implications and Employed Coping Mechanisms of Self-Reported Non-Offending Minor Attracted Persons. *Journal of Child Sexual Abuse*, 28:8, 968-989,
<https://doi.org/10.1080/10538712.2019.1657539>
- Sykes, G. et Matza, D. (1957). Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency. *American Sociological Review*, 22(6), 664–670. <https://doi.org/10.2307/2089195>

- Triandis, H.C. (1980), Values, attitudes and interpersonal behaviour. Dans M.M. Page. (Ed.). *Beliefs, Attitudes, and Values: Nebraska Symposium on Motivation, 1979*. University of Nebraska Press, Lincol
- Turel, O. (2015). An Empirical Examination of the “Vicious Cycle” of Facebook Addiction. *The Journal of Computer Information Systems*, 55(3), 83–91.
<https://doi.org/10.1080/08874417.2015.11645775>
- Vlachopoulou, X. et Missionier, S. (2018). Le passage à l’acte pédophile et les enjeux psychopathologiques du téléchargement : un virtuel protecteur ? *Annales médico psychologiques*, 176(3), 301–304. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2018.01.010>
- Wang, C., Lee, M. et Hua, Z. (2015). A theory of social media dependence: Evidence from microblog users. *Decision Support Systems*, 69, 40–49. <https://doi.org/10.1016/j.dss.2014.11.002>
- Wardle, J. (2010). How are habits formed: Modelling habit formation in the real world. *European Journal of Social Psychology*, 40(6), 998–1009. <https://doi.org/10.1002/ejsp.674>
- Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology*, 36(2), 183–216.
<https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1998.tb01246.x>